

UN ORDRE PARTENAIRE RESPONSABLE ET DURABLE



1. MESSAGES INTRODUCTIFS

4

2. FOCUS SUR L'EXERCICE 2012

6

3. L'ORDRE ET LA CARPA EN BREF

8

4. L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- 4.1 État des performances de l'Ordre en matière de responsabilité sociétale
- 4.2 Bilan de gaz à effet de serre
- 4.3 Le projet de l'Ordre en matière de responsabilité sociétale

10

5. LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

18

6. LES ACTIONS ENGAGÉES ET RÉALISÉES

- 6.1 Les actions de l'Ordre en matière de responsabilité sociétale
- 6.2 L'Ordre impliqué
 - 6.2.1 Barreau de Paris Solidarité
 - 6.2.2 La défense des causes
 - 6.2.3 Contribution à la pérennité du modèle libéral d'exercice
 - 6.2.4 La défense des Droits de l'Homme
 - 6.2.5 La dématérialisation : axe majeur de responsabilité sociétal pour l'Ordre
- 6.3 La contribution de l'Ordre au développement de son territoire et de son histoire

22

La définition classique du développement durable provient du rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

1987 Mme Gro HARLEM BRUNDTLAND, premier ministre norvégien

7. MÉTHODE D'ÉLABORATION
DU RAPPORT

46

8. INDICATEURS DE
PERFORMANCE DE
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

48

9. INDEX DE
CORRESPONDANCE AVEC LA
GLOBAL REPORTING INITIATIVE

50



SOMMAIRE

UN ORDRE PARTENAIRE RESPONSABLE ET DURABLE

1. MESSAGES INTRODUCTIFS



Christiane FÉRAL-SCHUHL
Bâtonnier de l'Ordre

Ce premier bilan de responsabilité sociétale de l'Ordre des avocats et de la CARPA de Paris est avant tout destiné aux avocats, à leurs représentants et à leurs parties prenantes.

Il a pour objet de présenter un état des pratiques et des perspectives en la matière, dans le contexte d'un Ordre partenaire d'un barreau impliqué davantage encore dans la société et auprès des populations les plus fragiles.



Yvon MARTINET
Vice-bâtonnier de l'Ordre



Nathalie RORET
MCO, Secrétaire de la Commission
Ordinale du développement durable



Alexandre MOUSTARDIER
MCO, membre de la commission ordinale
du développement durable

L'Ordre des avocats de Paris et la CARPA constituent des institutions de référence.

La référence éthique et déontologique, adossée à des valeurs de professionnalisme, d'action et d'écoute, font de nos deux institutions des exemples de qualité, de sérieux et de pérennité dans ce Monde qui bouge si vite et de manière si aléatoire.

Le Développement durable est dans l'ADN de l'Ordre et de la CARPA, comme il l'est dans les valeurs et les pratiques de chaque avocat.

Il était ainsi naturel de conduire au sein de nos institutions un projet rassembleur construit autour du référentiel du développement durable pour les organisations, l'ISO 26000.

Ce projet baptisé « Un Ordre partenaire, responsable et durable » a démarré dès 2011 sous la conduite de Madame Séverine VIEUILLE, chef de projet.

Un appel d'offres a été lancé et a permis la sélection du partenaire de l'Ordre et de la CARPA pour ce projet de long terme AFNOR Compétences.

L'équipe AFNOR Compétences a accompli depuis lors, avec l'ensemble du personnel de l'Ordre et de la CARPA, un travail remarquable pour capitaliser sur toutes les actions conduites.

L'Ordre et la CARPA ont adhéré au pacte mondial des Nations Unies, tout comme l'EFB, et présentent en conséquence, dans les pages qui suivent, le premier rapport responsabilité sociétale d'entreprise de notre histoire institutionnelle.

Cette action a vocation à être relayée en 2013 auprès de l'ensemble des cabinets d'avocats qui le souhaitent. Ils trouveront à l'Ordre et à la CARPA des interlocuteurs pour les aider.

Ainsi, c'est un Ordre porteur d'expérience, partenaire, responsable et durable qui nous reliera toutes et tous.

2. FOCUS SUR L'EXERCICE 2012

L'intégration d'une politique RSE au niveau organisationnel au sein du groupe Ordre renforcé par son engagement par l'adhésion au Pacte mondial



Séverine VIEUILLE
Responsable Développement durable



La mise en œuvre de la responsabilité sociétale au sein de l'Ordre des avocats de Paris va s'inscrire dans le temps, durablement.

Désormais, le pôle Ressources humaines concrétise les principes du développement durable et de la RSE puisque Madame Séverine VIEUILLE, Chef de projet, sous la supervision de Madame la Directrice des Ressources Humaines, Marie-Anne FALCK, est chargée de mettre en place les actions d'un Ordre partenaire, responsable et durable.

Afin de veiller à la cohérence et au suivi du projet, un comité de pilotage se réunit régulièrement pour valider les décisions stratégiques.

Présidé par Monsieur le Vice Bâtonnier Yvon MARTINET, il est composé d'intervenants divers, qu'il s'agisse de Madame la Directrice Générale des Services, Marie-Christine LABROUSSE, Madame la Directrice des Ressources Humaines, Marie-Anne FALCK, Madame la Directrice de l'EFB, Elisabeth MENESGUEN et son assistante, Sylvie GUETTÉ, Monsieur le Directeur de la Communication de l'Ordre, Nicolas CORATO, Monsieur le Directeur des Achats, Michel BRICHARD, Monsieur le Représentant du personnel et du CHSCT, Antoine ORY, et d'avocats élus membres de la Commission de développement durable.

Madame Séverine VIEUILLE, responsable du développement durable sera l'interlocutrice permanente de nos confrères qui souhaiteront, dès janvier 2013, bénéficier du partenariat mis en place par l'Ordre des avocats de Paris et AFNOR CERTIFICATION pour leur permettre d'intégrer les principes de RSE au sein de leur cabinet.

L'Ordre adhère au Pacte mondial des Nations Unies

Le groupe Ordre a renforcé son engagement par son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, le « Global Compact », en octobre 2012. L'Ordre a ainsi montré sa détermination à intégrer de façon

durable dans sa politique RSE des valeurs fortes de respect des droits de l'homme, d'éthique et d'environnement.

Par cette adhésion, l'Ordre et la CARPA de Paris témoignent également leur volonté de s'engager dans une logique de transparence, à rendre compte de ses décisions à ses parties prenantes. Ils rendront public tous les ans le bilan de leurs actions dans le cadre d'un rapport RSE.

Par-delà son engagement, en adhérant au pacte mondial, le groupe Ordre s'engage à adopter, soutenir et appliquer les principes du Pacte mondial qui sont pour la plupart dans l'essence même des fonctions et des valeurs de l'Ordre : Droits de l'homme, Droit du travail, environnement, lutte contre la corruption.



Lettre du bâtonnier Christiane FÉRAL-SCHUHL au secrétaire général Ban KI-MOON



Quelques témoignages

La réalisation de ce projet est le fruit de tous, des élus qui composent la Commission Ordinale développement durable, mais également du soutien précieux des 23 référents, salariés de différents services, qui participent bénévolement en faisant part de leurs idées sans oublier les représentants de l'EFB.

L'expérience est enrichissante. Elle permet de mieux coller et de mieux comprendre ce grand défi et de rouvrir le champ des possibles. La transmission par notre biais, même si elle n'est pas encore évidente, est un vrai challenge au sein de notre entreprise et elle va dans le sens du dialogue social. Ce qui me plaît beaucoup : on ne peut pas, aujourd'hui, ne pas y être sensible... Je pense que notre rôle, aussi humble soit-il, est de contribuer à faire avancer les choses. Cette action ne peut être que positive dans notre entreprise. J'adhère complètement aux principes de l'ISO 26000. J'ose espérer que beaucoup de ces principes deviendront pour la plupart d'entre nous une deuxième nature !

Fatiha HADJRI

Référente - Service social

Je suis ravie de pouvoir participer en tant que référente à un projet collectif puisque le développement durable est non seulement l'action de l'Ordre, mais également un projet qui me tient à cœur dans la vie de tous les jours.

Fatiha DJAHLAT

Référente – Service de l'accès au Droit et Déontologie AJ

L'héritage environnemental, social et sociétal qu'on laissera est l'affaire de tous. De tout temps, les avocats de Paris ont pris toute leur part aux destinées de la France, et même au-delà. Ces questions sont donc les leurs. Entrevoir concrètement d'autres fonctionnements : production, relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs, considérer les conditions de travail, refuser celui des enfants, se réapproprier tout simplement l'idée que l'on se fait de l'humain d'aujourd'hui et de demain, c'est de cela dont il est question. Un représentant du personnel associé à cela ne peut être qu'heureux.

Antoine ORY-CHANFRAULT

Secrétaire du CHSCT de l'Ordre et de la CARPA



3. L'ORDRE EN BREF

24 195
AVOCATS

C'est le nombre d'avocats inscrits à l'Ordre en 2012

54 542 098 €

C'est le budget 2012 voté par le conseil de l'Ordre le 13 décembre 2011

219
PERSONNES

C'est le nombre de salariés permanents à l'Ordre des avocats et à la Carpa

1 555 000
KG

C'est la quantité équivalente de CO2 dégagée en 2011 par l'activité de l'Ordre et de la Carpa

2 127 213
KWH

C'est la consommation annuelle directe d'énergie de l'Ordre et de la Carpa

1805
INSCRIPTIONS

Inscriptions au tableau de l'Ordre effectuées sur une année

Éléments de Gouvernance

L'Ordre a une mission de service public et a pour objet l'autorégulation des avocats de Paris. La Carpa est une association loi 1901 avec une mission double : permettre la gestion des fonds par les avocats et accomplir les missions d'accès au droit.

Le bâtonnier, entouré des 42 membres élus du conseil de l'Ordre, définit les orientations de l'Ordre, il préside la CARPA, le conseil d'administration de l'EFB et est Vice-Président de droit du Conseil National des Barreaux. Le Conseil de l'Ordre est composé exclusivement d'avocats. Le bâtonnier est élu par l'assemblée générale des avocats tous les 2 ans et peut, le cas échéant, être élu en binôme avec un vice-bâtonnier qu'il a choisi pour siéger à ses côtés. C'est la situation institutionnelle pour l'exercice 2012.

ORGANISMES ET RESSOURCES ASSOCIÉS



- Accès au droit
- Maniements de fonds
- Fonds indisponibles

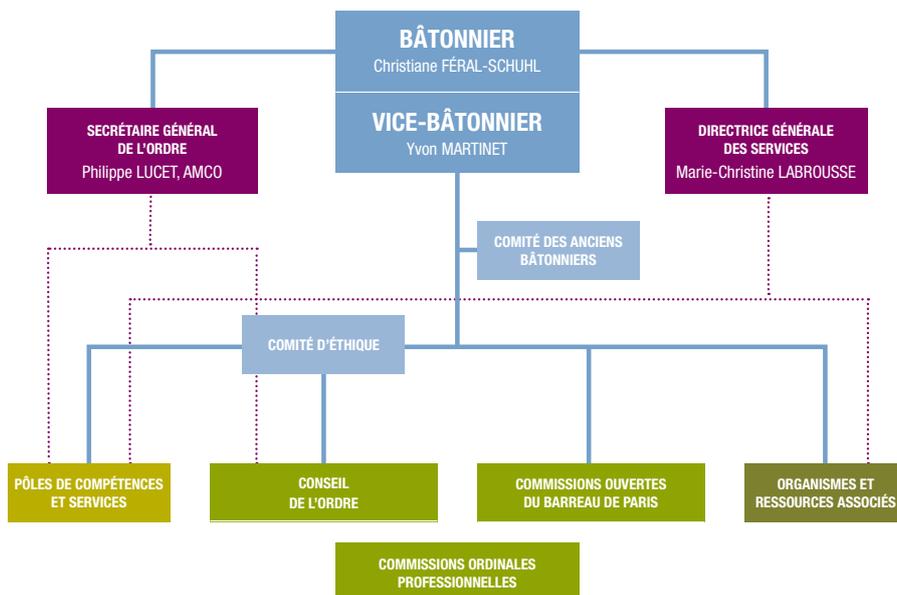


Centre d'arbitrage, de médiation et de taxation

Fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité »

Pépinière

SCI Berryer



Les commissions ouvertes de l'Ordre

ÉTHIQUE ET SANTÉ - **PUBLIC** - COTISATIONS ET GARANTIES SOCIALES - **PROTECTION SOCIALE ET DU HANDICAP** - COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE - **DISCRIMINATION** - PRESSE ET MÉDIAS - **DROIT COLLABORATIF ET PROCÉDURES PARTICIPATIVES** - ÉTRANGERS - **PÉNAL** - MÉDIATION - **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE** - PRO BONO - **RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES** - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - **DROIT RURAL ET AGROALIMENTAIRE** - DROITS FONDAMENTAUX - **PATRIMOINE ET FIDUCIE** - FISCAL ET DOUANIER - **MARCHÉS ÉMERGENTS AUDIOVISUEL ET DROIT NUMÉRIQUE** - SOCIAL - **IMMOBILIER** - TRANSPORTS ET DROITS MARITIMES - **SPORT** - DROIT ET PRATIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - **FAMILLE**

La commission internationale de l'Ordre

PARIS-PÉKIN-CHINE - PARIS-NEW-YORK - **JAPON** - AMÉRIQUE LATINE - **ARBITRAGE INTERNATIONAL** - INDE - **EURO-MÉDITERRANÉE** - FRANCO-BRÉSILIENNE - **PARIS-QUÉBEC** - RUSSIE - **AFRIQUE/OHADA** - FRANCO-ALLEMANDE - **FRANCO-ESPAGNOLE** - ITALIE - **PARIS-VARSOVIE** - PAYS DU MAGHREB - **PARIS-BEYROUTH** - PARIS-LONDRES

Les pôles de l'Ordre et de la Carpa

PÔLE DU BARREAU ENTREPREUNARIAL ET SOLIDARITÉS - **PÔLE DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES** - PÔLE RÈGLEMENT DES LITIGES - **PÔLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE** - PÔLE DU LOBBYING - **PÔLE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES** - PÔLE MANIEMENT DE FONDS - **PÔLE COMMUNICATION** - PÔLE FINANCIER - **PÔLE AUDIT ET CONTRÔLE** - PÔLE ACCÈS AU DROIT - **PÔLE DE LA DÉONTOLOGIE ET DE LA DISCIPLINE** - PÔLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL - **PÔLE DES RELATIONS INTERNATIONALES** - PÔLE FONCTION SUPPORT

10 767
APPELS
TÉLÉPHONIQUES

gérés sur une année par le service de l'exercice professionnel de l'Ordre

480
ENTRETIENS

Nombre de cabinets qui ont été rencontrés dans les locaux du service de l'exercice professionnel de l'Ordre

6 491
DOSSIERS OUVERTS

C'est le nombre de dossiers déontologiques et visas ouverts sur les 11 premiers mois de l'année 2012

4

L'ORDRE DES AVOCATS, LA CARPA DE PARIS ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



La raison d'être de l'Ordre : le service au public

La responsabilité sociétale d'une organisation est définie dans le référentiel international ISO 26000 comme étant sa responsabilité vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement et se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur et se trouve en accord avec les normes internationales de comportement ;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en oeuvre dans ses relations.

La raison d'être de l'Ordre des avocats est caractérisée par la notion de service du public, de soutien à la communauté des avocats et des citoyens à travers le droit au droit, le droit pour tous et la défense des Droits fondamentaux. La substance de l'activité et la légitimité de l'Ordre sont cohérentes avec la définition de la responsabilité sociétale sur un certain nombre de points essentiels :

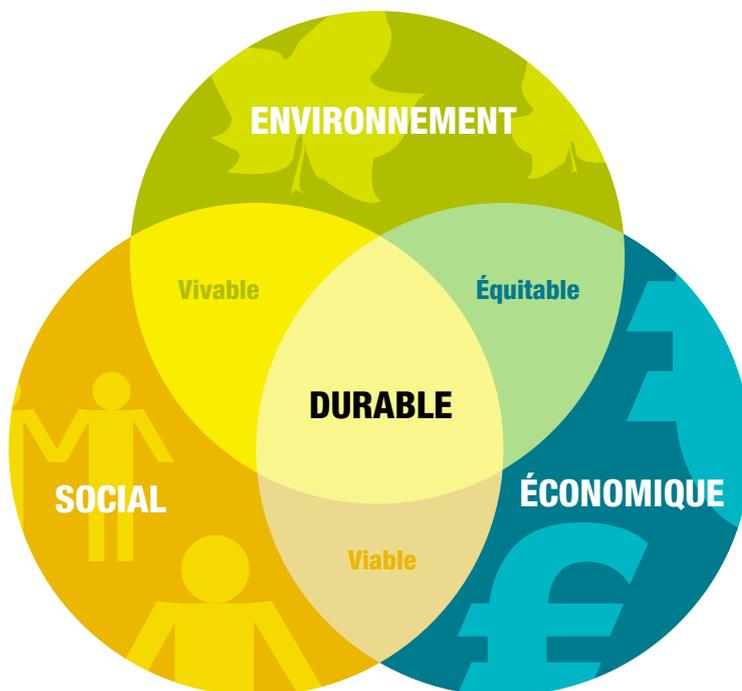
- l'Ordre encadre les activités des avocats par rapport à des critères éthiques clairement définis dans le code de déontologie de l'exercice professionnel des avocats ;
- l'Ordre représente la profession d'avocat qui par définition promeut le respect de la Loi et du droit ;
- l'Ordre a la responsabilité d'assurer un dialogue permanent avec les parties prenantes des avocats et avec les acteurs de la société (il produit ainsi des recommandations et observations dans le cadre des projets ou propositions de loi que lui soumettent les pouvoirs publics et les parlementaires) ;
- enfin, l'Ordre contribue au développement durable en s'engageant pour des causes sociétales importantes telles que la défense des Droits fondamentaux ou l'accès au Droit pour tous, notamment pour les plus démunis des citoyens.

L'organisation « Groupe Ordre » est également guidée par des valeurs fortes et présentes à tous les niveaux :

- les valeurs de professionnalisme, d'action et d'écoute sont des valeurs définies à l'interne de l'Ordre et de la CARPA depuis une dizaine d'années et encadrent les missions de ses permanents ;
- les valeurs d'éthique et de solidarité sont des valeurs partagées dans la communauté des avocats, induites par la déontologie de la profession et qui imprègnent également toutes les actions de l'Ordre et de la CARPA.

En conclusion, il est clair que la responsabilité sociétale est naturellement présente dans les fondements mêmes de la profession d'avocat. Le rôle que joue l'avocat dans l'arbitrage d'une situation au regard de la Loi (hard law) s'étend aujourd'hui à des principes moins contraignants, mais tout aussi importants que sont ceux de la responsabilité sociétale (soft law). En particulier, la France s'est dotée d'une stratégie claire en matière de développement durable (la stratégie nationale de développement durable) et les avocats pourront être les promoteurs de ces objectifs en intégrant ce référentiel dans leurs outils d'analyse et d'action.

Ils seront ainsi davantage encore qu'aujourd'hui acteurs des changements en cours, notamment acteurs du changement de paradigme économique et social que le développement durable postule.



4.1 ÉTAT DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le diagnostic de responsabilité sociétale

L'état des lieux des performances de l'Ordre en matière de responsabilité sociétale a été réalisé début 2012 avec la méthode diagnostic 360° ISO 26000© d'AFNOR Compétences.

Le Profil des performances de l'Ordre des Avocats de Paris par questions centrales de l'ISO 26000 obtenu est le suivant :

- performance à 0 : rien n'est fait
- performance à 5 : exemplarité des pratiques

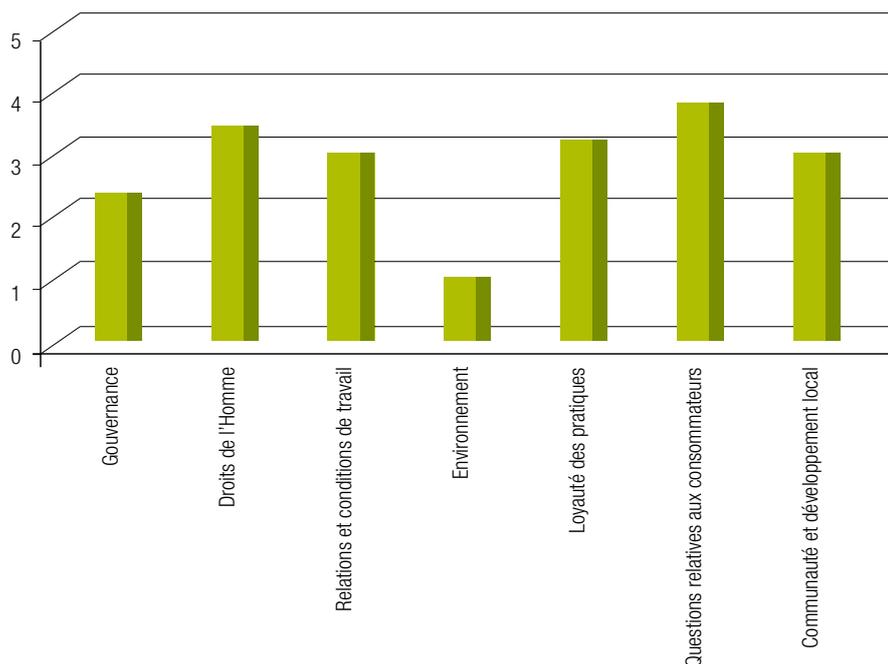
Il convient de rappeler que les questions centrales de l'ISO26000 évoquent les principales questions que l'entreprise doit se poser pour appréhender ce qu'est sa responsabilité sociétale.

Elles sont au nombre de 7 et déclinées en domaines d'actions. L'état des lieux des performances de l'Ordre a été conduit de manière à caractériser les performances de l'Ordre vis-à-vis de ces différentes questions centrales.

Il aboutit à un profil en matière de performance RSE qui met en évidence une des raisons d'être de l'Ordre (la protection du public et des intérêts des clients des avocats), un de ses engagements les plus importants (la défense des Droits fondamentaux), mais qui sanctionne également la prise en compte insuffisante des aspects environnementaux des activités. On citera en particulier :

- des enjeux de responsabilité sociétale partiellement pris en compte à travers le code de déontologie, mais un manque de formalisation sur le plan opérationnel, en particulier vis-à-vis des salariés et des permanents de l'Ordre.
- un engagement remarquable dans la défense des Droits fondamentaux, mais qui reste un aspect important à prendre en compte dans la politique d'achat (ainsi que les autres aspects de la responsabilité sociétale).
- une politique de management environnemental qui reste à mettre en place.
- des opportunités en matière de promotion de la responsabilité sociétale au sein de la sphère d'influence.
- des utilisateurs finaux, les clients des avocats, le public, dont la défense des intérêts fait partie de la raison d'être de l'Ordre.
- un engagement sociétal fort à travers, en particulier, l'accès au Droit pour tous et l'opportunité de renforcer les liens avec les pouvoirs publics et les collectivités dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement durable et des Agenda 21 territoriaux.
- un poids économique sur le territoire qui reste à évaluer.

Titre du tableau à préciser



Les axes de travail identifiés comme prioritaires

Renforcer l'intégration de la responsabilité sociétale dans la stratégie de l'Ordre

- définir une politique RSE pour l'Ordre, pérenne, et déclinée par missions (dont achats, RH, etc.)
- décliner les enjeux RSE dans le corps des procédures de l'Ordre

Élaborer et utiliser des outils d'aide à la décision pour systématiser la prise en compte des enjeux de responsabilité sociétale dans la prise de décision :

- décliner la politique RSE en outil d'aide à la décision
- impliquer les collaborateurs dans la déclinaison de la politique RSE

Renforcer le dialogue avec les parties prenantes et développer la prise en compte des enjeux de responsabilité sociétale dans la relation avec elles

- cartographier et analyser les parties prenantes de l'Ordre (par services)
- analyser ces parties prenantes en termes d'importance, de risques et d'opportunités vis-à-vis des enjeux de l'Ordre et organiser le dialogue en fonction de cette analyse

Élargir le cadre et la prise en compte des principes de déontologie :

- étudier la possibilité d'engager une réflexion du comité d'éthique pour faire évoluer le code de déontologie afin qu'il intègre de manière exhaustive les principes de la responsabilité sociétale
- développer une charte de valeurs pour/avec les permanents de l'Ordre

Renforcer l'action de l'Ordre en faveur de la défense des Droits fondamentaux en orientant les achats sur des sources d'approvisionnement présentant des garanties sur ces aspects :

- définir une politique d'achats intégrant des aspects de vigilance par rapport à des atteintes éventuelles aux Droits fondamentaux

Renforcer la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur :

- promouvoir l'adoption de la charte de l'avocat citoyen responsable du Conseil National des Barreaux, adoptée par l'Assemblée générale du CNB des 23 et 24 septembre 2011
- étudier la possibilité d'introduire la notion de « promotion de la responsabilité sociétale » dans les missions de l'avocat
- envisager de prendre en compte la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) pour encadrer les discussions des commissions ouvertes et « construire » les observations transmises aux autorités publiques

Renforcer l'investissement de l'Ordre dans la société et dans des initiatives territoriales de développement durable

- étudier la possibilité d'engager l'ordre dans les programmes développement durable sur le territoire de la Ville de Paris
- identifier des initiatives pour contribuer à l'insertion de personnes en difficulté

Intégrer les aspects environnementaux dans le système de management de l'Ordre pour maîtriser les impacts et contribuer à la valorisation du patrimoine naturel

- formaliser une politique environnementale et un plan d'amélioration des performances environnementales à partir des résultats du Bilan Carbone®

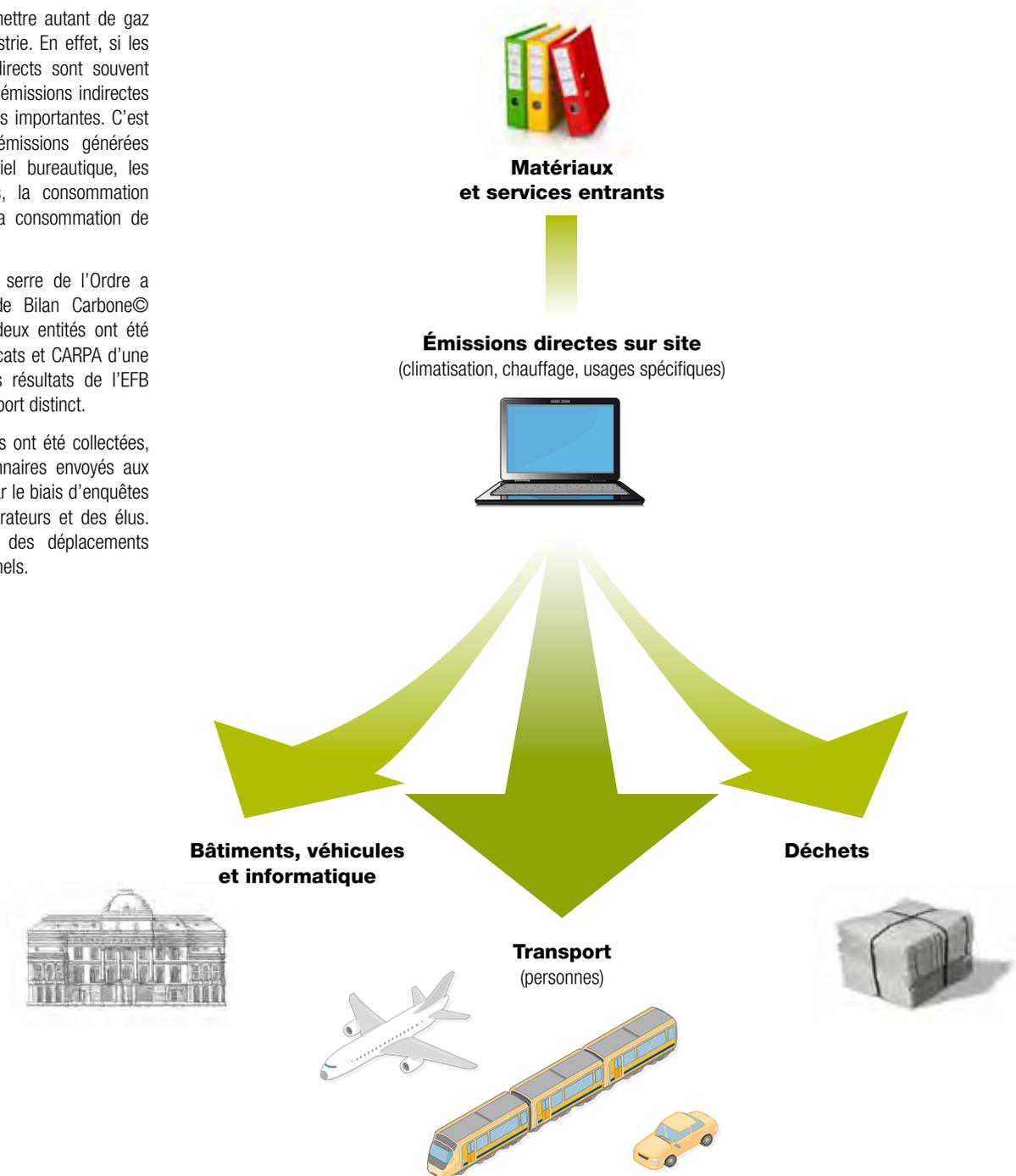
4.2 BILAN CARBONE

Le Bilan Carbone® de l'Ordre des avocats et de la CARPA de Paris

Une activité tertiaire peut émettre autant de gaz à effet de serre qu'une industrie. En effet, si les impacts environnementaux directs sont souvent beaucoup moins visibles, les émissions indirectes peuvent en revanche être très importantes. C'est le cas par exemple des émissions générées par la fabrication du matériel bureautique, les déplacements professionnels, la consommation d'électricité ou de vapeur, la consommation de papier...

Le bilan de gaz à effet de serre de l'Ordre a été réalisé avec la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME. Pour ce faire deux entités ont été distinguées : l'Ordre des Avocats et CARPA d'une part, l'EFB d'autre part. Les résultats de l'EFB seront présentés dans un rapport distinct.

Toutes les données d'activités ont été collectées, soit par le biais de questionnaires envoyés aux personnes ressources, soit par le biais d'enquêtes diffusées auprès des collaborateurs et des élus. C'est le cas par exemple des déplacements domicile travail ou professionnels.



Les résultats

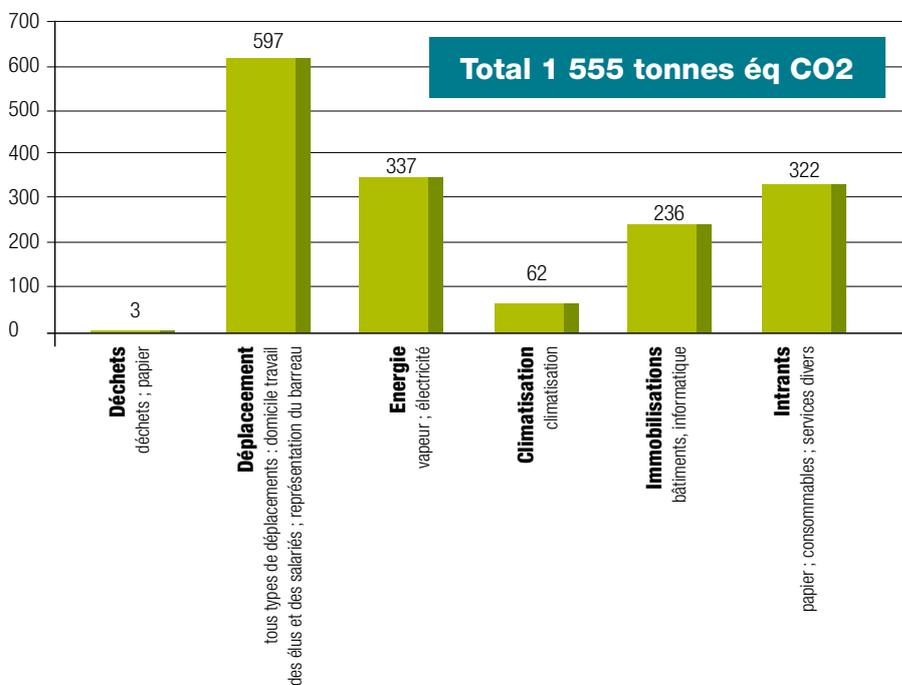
Le graphique ci-dessous représente les émissions par postes pour l'Ordre et la Carpa.

Les trois postes significatifs du bilan sont :

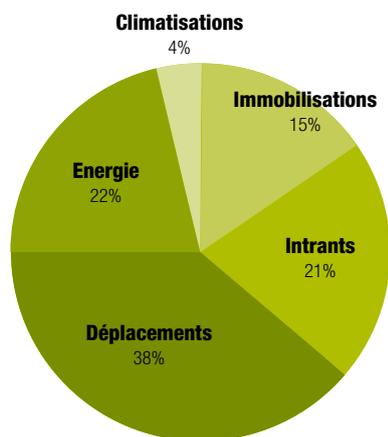
- les déplacements effectués par le personnel et les élus, aussi bien pour venir sur les lieux de travail que lors des déplacements professionnels notamment en avion
- l'énergie consommée dans les locaux.
- le papier et les publications

C'est sur ces 3 postes que le plan d'action a été déployé pour un objectif de réduction estimé à 6% en 2 ans.

Ordre des avocats Émissions par postes en t éq CO2



Ordre des avocats + Carpa : répartition des émissions



4.3 LE PROJET DE L'ORDRE ET DE LA CARPA EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Forts des constats des diagnostics précédents et des axes stratégiques en place, l'Ordre a décidé de renforcer son engagement à contribuer au développement durable de la société en se dotant de grandes orientations stratégiques.

Ces orientations décrivent sa vision du succès en matière de responsabilité sociétale :

UN ORDRE RESPONSABLE

Mettre en oeuvre les meilleures pratiques en termes de gestion des relations humaines et de maîtrise de ses impacts environnementaux

- élaboration et mise en place d'une politique d'achats responsables
 - gestion environnementale des activités avec une priorité sur la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - amélioration continue des conditions de travail des collaborateurs et permanents de l'Ordre
-

UN ORDRE PARTENAIRE DE SES PARTIES PRENANTES

S'impliquer pour le développement durable de ses parties prenantes et pour toujours mieux répondre à leurs attentes

- communication de l'engagement de l'Ordre et de ses performances en matière de responsabilité sociétale vers les parties prenantes (reporting régulier et échanges)
 - implication dans les plans d'action développement durable de la ville de Paris et autres initiatives liées à la responsabilité sociétale en collaboration avec ses parties prenantes
 - contribution à faciliter l'accès à la culture (histoire, art, ...)
-

UN ORDRE PROMOTEUR DU DROIT AU DROIT ET VIGIE DES LIBERTÉS

Contribuer à permettre aux citoyens d'accéder à leurs Droits, aussi bien en France qu'à l'étranger

- favoriser l'accès au Droit pour tous en France
 - s'engager en faveur de la défense des Droits fondamentaux à l'étranger
-

UN ORDRE IMPLIQUÉ

Accompagner les avocats afin qu'ils approfondissent leur contribution au développement durable de la société en tant qu'acteurs de confiance entre l'État et le marché

- approfondissement de la responsabilité sociétale auprès des avocats, en particulier sur le sujet de la responsabilité environnementale (incitation et formation des avocats afin qu'ils puissent eux-mêmes s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale)
 - évolution du code de déontologie vers une prise en compte exhaustive des aspects de la responsabilité sociétale
 - évolution de la profession d'avocat vers un rôle de facilitateur RSE dans les relations entre les différents acteurs de la société
-

La question de la prise en compte de la responsabilité sociétale dans les évolutions de la profession d'avocat est particulièrement importante. En particulier dans un contexte d'inflation législative, la qualité et la pérennité de la loi passent par la contribution obligatoire des avocats à sa construction.

Dans cette responsabilité, il est important d'assurer une lecture de la construction réglementaire au prisme de ce nouveau référentiel de « soft law » qu'est la responsabilité sociétale à travers des documents officiels tels que l'ISO26000 ou la stratégie nationale de développement durable.

Les missions mêmes des avocats vont évoluer dans une époque où la prise en compte des enjeux de développement durable apparaît de plus en plus évidente à un nombre croissant d'acteurs, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. Il est à noter que les avocats vont, à travers trois types de nouvelles missions, pouvoir accompagner les acteurs de la société dans leur démarche de responsabilité sociétale :

Ils pourront être **facilitateurs ou conseillers** : rôle d'assistance et de conseil aux clients pour améliorer la prise en compte du développement durable dans leurs décisions, leurs stratégies et leurs pratiques

Ils pourront être **évaluateurs** : rôle d'auditeurs de conformité à la fois à la loi, mais aussi aux références nationales et internationales de responsabilité sociétale (rôle qui sera particulièrement important pour préparer le reporting de responsabilité sociétale des organisations).

Ils pourront être **tiers certificateurs** : dans le cadre de l'extension de la loi NRE et de l'obligation pour les entreprises d'une certaine taille d'être transparentes en termes de performances de responsabilité sociétale (loi Grenelle II et décret du 30 avril 2012), l'avocat pourra être choisi comme un tiers certificateur du rapport RSE.



CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DE PARIS DU 13 MARS 2012 À BRUXELLES

Rapport sur la responsabilité sociétale de l'Avocat par Nathalie RORET, membre du Conseil de l'Ordre, secrétaire de la Commission ordinaire Développement Durable

5

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Un Ordre partenaire



5 LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'Ordre des avocats et la CARPA de Paris et leurs parties prenantes

La raison d'être de l'Ordre des avocats de Paris fait référence à deux parties prenantes fondamentales pour l'Ordre que sont les avocats et leurs clients puisque la loi pose comme principe que l'Ordre gère la déontologie et la discipline des avocats, sous le contrôle de la Cour d'Appel de Paris.

Le code de déontologie encadre les comportements des avocats entre eux, vis-à-vis de leurs clients et de la société au sens large. Les principes essentiels qui figurent dans le code de déontologie font l'objet de la prestation de serment de chaque avocat. Les principes relatifs aux relations des avocats avec leurs parties prenantes sont donc strictement définis et suivis par l'Ordre.

La capacité à identifier et prendre en compte les attentes des clients des avocats est renforcée en particulier par l'observatoire du Conseil National des Barreaux, qui a une vocation d'intérêt général et qui oeuvre pour que la profession d'avocat réponde aux nouveaux besoins du marché et de la société.

Depuis 2012, cette tendance naturelle de l'Ordre à l'ouverture et à la facilitation des relations avec ses parties prenantes s'est particulièrement concrétisée à travers le plan d'action « un Ordre partenaire, responsable et durable ». De plus, la certification ISO 9001 sur les fonctions régaliennes de l'Ordre (déontologie, discipline, arbitrage et taxation des honoraires, exercice professionnel) a permis de fournir une évaluation de la satisfaction des parties prenantes de chacun des processus.

La responsabilité de l'Ordre vis-à-vis de la société civile se concrétise également à travers des engagements divers comme les prestations réalisées en mécénat de compétence ou « pro-bono », c'est-à-dire pour le bien public dans des initiatives d'intérêt général à titre gracieux.

L'Ordre entre également en interaction avec le monde associatif. On citera par exemple le bureau des associations qui, entre autres missions, incite les avocats à s'inscrire dans la vie associative. Il s'agit ici de les amener à s'investir dans des associations existantes, mais aussi à créer eux-mêmes des associations.

En matière de Droits fondamentaux, Il existe un comité de vigilance qui traite des informations venant du monde entier (réseau avocats et réseau des ONG). Cela fait de l'ordre une partie prenante clé pour le gouvernement français sur la question des Droits fondamentaux.

Il existe aujourd'hui des perspectives importantes de renforcement des partenariats de l'Ordre avec ses parties prenantes dans le cadre de la structuration de sa démarche de responsabilité sociétale. En effet, l'Ordre se donne pour objectif de réaliser une cartographie et une analyse de ses parties prenantes afin d'être en mesure de déterminer de manière spécifique ses responsabilités vis-à-vis de celles-ci et, éventuellement, de collaborer avec certaines d'entre elles sur des objectifs communs.

On distingue différentes catégories de parties prenantes pour l'Ordre des Avocats de Paris (présentation non exhaustive) :

Les parties prenantes « coeur de l'action »

Ces parties prenantes sont évidemment celles qui bénéficient ou peuvent bénéficier de la raison d'être de l'Ordre. Il s'agit du grand public de manière générale et en particulier des clients des avocats. Le rôle de l'Ordre se joue ici à un double niveau :

- l'Ordre garantit la satisfaction des clients des avocats vis-à-vis des services qui leurs sont rendus
- l'Ordre joue un rôle d'éducation et de sensibilisation du grand public vis-à-vis du Droit. Ces actions sont dirigées en premier lieu vers les personnes les plus fragiles (étrangers, personnes victimes de violences conjugales, personnes malades, etc.)

PARTIES PRENANTES DU PÉRIMÈTRE « COEUR DE L'ACTION »

Avocats
Clients des avocats
Élus
Grand Public

Les parties prenantes du périmètre « interne »

L'Ordre anime un réseau important d'individus et d'organisations qui oeuvrent ensemble pour la réalisation de la raison d'être de l'Ordre tel qu'elle a été définie précédemment.

Les processus déployés au sein de l'Ordre permettent donc de coordonner l'action de ces parties prenantes que l'on positionne dans un périmètre « interne » pour mettre en évidence l'importance de leur collaboration pour la réalisation d'un même projet.

Des actions ont été engagées pour sensibiliser ces parties prenantes à la responsabilité sociétale afin de les rendre contributrices du projet de l'Ordre.

PARTIES PRENANTES DU PÉRIMÈTRE « INTERNE »
Salariés et permanents de l'Ordre
Conseil de l'Ordre
Représentants du personnel (CE, DP et CHSCT)
Commissions ordinales (finance en particulier)
Comité de vigilance sur les Droits de l'Homme
Institut des Droits de l'homme du Barreau de Paris
Praeferentia
Comité d'éthique Commissions ouvertes
UNCA (Union nationale des CARPA)
Barreau entrepreneurial

Les parties prenantes du périmètre « métier » :

L'Ordre est amené à entretenir un dialogue permanent avec un certain nombre de parties prenantes qui sont directement liées à ses missions. Ces parties prenantes sont en particulier celles qui interviennent directement dans l'exercice de la profession d'avocat. Ces parties prenantes entrant dans la sphère d'influence de l'Ordre sont primordiales dans la mise en oeuvre de la démarche de responsabilité sociétale de l'Ordre. Elles sont une des principales cibles des efforts de promotion de la responsabilité sociétale de l'Ordre.

PARTIES PRENANTES DU PÉRIMÈTRE « MÉTIER »
Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance de Paris
Cour de cassation
Tribunal administratif
Cour d'appel
Administration de Paris
Conseil d'État
Conseil National des Barreaux
Conférence des bâtonniers
Autres barreaux
Assemblée nationale
Sénat
Défenseur des Droits
Agences ou Autorités administratives indépendantes

Parties prenantes du périmètre « partenaires » :

Le respect des principes qu'il s'applique et l'engagement sociétal de l'Ordre des avocats de Paris induisent de nombreuses relations partenariales avec des parties prenantes diverses. On citera évidemment ces parties prenantes avec lesquelles l'Ordre a développé des approches de collaboration dans l'exercice de ses différents métiers (fournisseurs, commissaires aux comptes, etc.). Mais il est important de mettre en évidence également les nombreux partenariats mis en place dans le cadre d'actions directement liées à la promotion du Droit (accès au Droit pour tous et défense des Droits fondamentaux) comme les organisations non gouvernementales, le défenseur des droits, etc.

PARTIES PRENANTES DU PÉRIMÈTRE « PARTENAIRES »
Administrateurs judiciaires / Mandataires de justice
Experts comptables
Commissaires aux comptes
Notaires, huissiers de justice
Banquiers
Assureurs
Fournisseurs
Médecine du travail
Organismes de retraite
ONG (Droits de l'Homme)
Associations partenaires (ADIE, Planet Finance, Planète Urgence)

Parties prenantes du périmètre « territoire » :

Cette dernière catégorie comprend les parties prenantes avec lesquelles l'Ordre collabore dans le cadre de son implication dans la vie du territoire. Ces organisations sont en particulier celles qui facilitent l'assistance bénévole proposée par les avocats aux populations les plus fragilisées, mais aussi celles qui comme la chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris vont permettre par le biais d'une assistance juridique bénévole de contribuer au développement économique du territoire. Il est important également de mettre en évidence les partenariats entretenus par l'Ordre avec des organisations telles que le CENTQUATRE dans le cadre de sa contribution à l'accès à la culture.

PARTIES PRENANTES DU PÉRIMÈTRE « TERRITOIRE »
Mairie de Paris
Associations locales (dont associations d'avocats)
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Rectorat de Paris
Association des amis de la Place Dauphine (riverains)
CENTQUATRE



6

LES ACTIONS ENGAGÉES ET RÉALISÉES

L'Ordre s'est engagé dans un plan d'action ambitieux. Articulé autour du projet stratégique déterminé par l'Ordre, ce plan d'action valorise l'ensemble des bonnes pratiques déjà mises en place et a pour l'objectif d'améliorer les pratiques de l'organisation sur les enjeux jugés les plus significatifs par le diagnostic RSE.

6.1 LES ACTIONS DE L'ORDRE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

	Axes stratégiques				Action engagée	Action réalisée
	Promotion du Droit	Responsabilité sociale des Avocats	Ordre exemplaire	Engagement vers les parties prenantes		
Mise en place d'un programme de sensibilisation des collaborateurs aux «éco-gestes»						
Organisation de présentations internes pour sensibiliser progressivement les collaborateurs de l'Ordre aux enjeux du développement durable et aux éco-gestes			x		x	
Distribution d'un guide sur les éco-gestes à l'ensemble des collaborateurs			x		x	
Inventaires des pratiques internes en matière de gestion des déchets			x		x	
Mise en place d'un dispositif participatif (basé sur les référents) pour faire émerger des idées d'actions, les mettre en oeuvre et assurer un suivi dans le cadre des réunions des référents			x			
Distribution de mugs pour diminuer l'utilisation de gobelets jetables			x			
Élaboration et mise en oeuvre d'une politique sur les achats Responsables			x			
Élaboration d'une charte des achats : les engagements de l'acheteur						
Élaboration d'une charte des achats : les engagements de l'acheteur			x	x		x
Identification de critères RSE à appliquer aux fournisseurs (recherche d'informations et prise en compte pour la sélection si pertinentes)			x	x	x	
Identification de critères RSE à appliquer aux produits (recherche d'informations et prise en compte pour la sélection si pertinentes) : papier recyclé et labellisé FSC/ PEFC, cartouches d'encre recyclées achetées à une organisation de réinsertion			x	x	x	
Achat d'électricité verte (contrat Equilibre)			x			
Sensibiliser Praeferentia à intégrer des principes d'achats responsables		x	x			
Engagement d'un dialogue sur la RSE auprès des parties prenantes de l'Ordre						
Publier un rapport RSE 2012	x		x	x		x
Montrer l'engagement de l'Ordre à travers l'adhésion Global Compact			x	x		x
Cartographier/analyser les parties prenantes (risques/opportunités/attentes) et organiser le dialogue X X			x	x		
Participer aux réunions des partenaires sur le sujet du développement durable (Agenda 21 de la ville de Paris)			x	x		
Identifier des prestataires pour la valorisation des déchets : papier, cartouche d'encre, piles, ampoules, déchets alimentaires, etc.			x		x	

	Axes stratégiques				Action engagée	Action réalisée
	Promotion du Droit	Responsabilité sociétale des Avocats	Ordre exemplaire	Engagement vers les parties prenantes		
Promotion d'une réflexion sur la contribution de l'Ordre et des avocats à la RSE						
Initier une réflexion du comité d'éthique sur l'intégration de la RSE dans le code de déontologie		x	x		x	
Promouvoir la charte de Responsabilité sociétale de l'Avocat (CNB)	x	x	x		x	
Promouvoir la prise en compte de la Stratégie Nationale de développement Durable (SNDD) pour encadrer les discussions du Conseil de l'Ordre et construire les observations transmises aux autorités publiques		x	x	x		
Renforcer les incitations à la dématérialisation dans le cadre du RPVA		x	x		x	
Optimiser les voyages à l'étranger (sensibilisation : communication sur les résultats du Bilan Carbone)		x	x		x	
Convention AFNOR pour les diagnostics RSE des cabinets		x	x			x
Travail sur les équipements pour améliorer les performances environnementales de l'Ordre						
Pose d'ampoules à LED à la maison du barreau			x			x
Installation de détecteurs de présence			x		x	
Optimisation des températures de consigne (auditorium)			x			x
Installation de robinets thermostatiques sur tous les radiateurs			x		x	
Suivre les consommations d'énergie par sites			x			
Intégrer des critères de développement durable dans les projets immobiliers			x	x	x	
Mise en place d'une politique d'éco-communication						
Dématérialisation du bulletin		x	x	x	x	
Définition et mise en oeuvre de principes et pratiques d'éco-communication			x	x		
Mise en place d'une politique d'éco-communication						
Poursuivre la communication vers le grand public et les avocats sur les engagements de l'Ordre pour la défense des Droits de l'Homme à l'international	x		x	x		
Imaginer et mettre en oeuvre des dispositifs pour inciter les avocats à pratiquer le pro bono (accès au Droit pour tous) : remise d'un prix pro bono	x		x	x	x	

6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ

Par essence, l'avocat est le défenseur ; tout est dit. On dit « défendre la veuve et l'orphelin », il s'agit en fait surtout de défendre les personnes fragiles. Bien sûr, il est difficile de défendre les personnes en situation de précarité, mais les marginaux et les exclus, c'est encore plus difficile.

Nous vivons dans une société qui est en train de changer, dans un climat de crise : les avocats et les médecins ont un rôle à jouer, à condition qu'ils le décident. Je parle de choix : des avocats humanitaires, cela peut exister. Quand on rencontre ces personnes rares, il faut travailler ensemble, former une équipe au service du citoyen, même si, pour tous ceux qui sont en marge de la société, on ne peut pas parler de citoyen puisqu'ils ne se sentent pas acceptés. Par exemple, dans les situations de tutelle ou de curatelle, on a besoin d'un médecin, d'un avocat, d'une assistante sociale...

Voilà pourquoi j'ai accepté très volontiers de travailler avec des avocats de bonne volonté. Tout simplement, car nous sommes en quelque sorte voisins de palier.

Xavier EMMANUELLI

ancien ministre, parrain du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité

6.2.1 BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ



Afin de contribuer de manière efficace et concrète à l'accès au Droit et à la Justice des plus démunis, le Barreau de Paris a développé, depuis de nombreuses années, des partenariats et des actions avec la participation bénévole d'avocats du Barreau de Paris.

L'opération « Barreau de Paris Solidarité », qui s'inscrit dans la politique d'Accès au droit et à la justice de l'Ordre des Avocats de Paris, se fonde sur l'un des principes essentiels de la profession d'avocat : le désintéressement.

Lancée en 2003, réunissant le Barreau de Paris, l'association Droits d'urgence et la Ville de Paris, elle a pour objectif d'apporter des consultations juridiques gratuites aux personnes les plus démunies présentes sur le territoire parisien, au sein notamment d'associations caritatives et humanitaires.

Depuis l'entrée en vigueur de leur convention de partenariat en février 2003, ces partenaires engagés dans la lutte contre l'exclusion coordonnent ensemble deux types de dispositifs d'accès au droit : le « Bus Barreau de Paris Solidarité », ainsi que des permanences juridiques organisées dans les locaux d'associations humanitaires majeures et dans les structures « Ville de Paris ».

Le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité

En octobre 2011, l'Ordre des avocats de Paris, avec la caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, a décidé de créer un fonds de dotation dénommé « Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité » voué à porter les actions bénévoles des avocats parisiens.

Le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité a pour objectif de renforcer et de mieux structurer ces actions, d'inciter les membres du barreau de Paris et les structures d'exercice quelles que soient leur importance, à participer au soutien financier, juridique ou logistique d'opérations sociales et humanitaires de solidarité pro bono et d'en assurer la promotion.

Ce fonds, doté d'un million d'euros, permet de développer, non seulement toutes les opérations d'ores et déjà entreprises dans le cadre de « Barreau de Paris Solidarité » créé en 2003, mais de surcroît de promouvoir et soutenir des actions d'intérêt général dans le domaine juridique et social, à destination de publics fragilisés et/ou défavorisés.

Les projets sont soumis par les associations au Comité de parrainage composé de membres représentant la société civile qui en sélectionne un certain nombre.



Le comité de parrainage

La composition du comité de parrainage est la suivante :

- Claire BRISSET, médiatrice de la Ville de Paris, Ancienne Défenseuse des Enfants
- Hélène DANTOINE, Inspectrice générale des Finances
- Hélène RUIZ FABRI, directrice de l'école de droit de la Sorbonne
- Yves SABOURET, ancien président de la Fondation de France
- Luc LAMPRIÈRE, Directeur général de Oxfam France
- Me Philippe RYFMAN, docteur en droit et avocat
- Henri LECLERC, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre, avocat
- Rachel SAADA, ancienne Membre du Conseil de l'Ordre, avocate

CHIFFRES CLÉS :

26 projets ont été soumis au Fonds de dotation pour 2012 et 15 ont été financés.

Le Bus de la Solidarité

Le 8 avril 2003, sous l'impulsion du bâtonnier Paul-Albert IWEINS et de l'actuel vice bâtonnier de l'Ordre Yvon MARTINET (à l'époque chargée de missions du bâtonnier IWEINS), en partenariat avec la ville de Paris et son maire Bertrand DELANOË, le Bus de la Solidarité stationne pour la première fois avenue de la Porte Montmartre.

Trois avocats bénévoles sont présents pour répondre aux questions des justiciables qui se présentent, sans rendez-vous. Bien souvent, ces personnes n'osent pas franchir la porte d'un cabinet d'avocat, ni même se rendre dans les mairies ou au Palais de Justice où sont organisées, depuis des dizaines d'années, des permanences de consultations gratuites.

Aujourd'hui, et ce depuis juin 2010, des avocats bénévoles sont présents cinq fois par semaine, en soirée, ainsi que le samedi matin, tout au long de l'année, hormis les jours fériés. Le bus est spécialement aménagé pour accueillir trois confrères, dans des box permettant de respecter la confidentialité.

Les bénéficiaires, toujours plus nombreux, sont orientés, par un salarié de l'association Droits d'Urgence, présent sur place, vers l'un des trois confrères présents, en fonction de leur domaine de compétences.

Je considère les permanences du Bus comme étant une expérience très enrichissante à tous points de vue. C'est une expérience très formatrice et très instructive. Je me suis même rendu compte que mon expérience dans le Bus était également très utile dans mon travail quotidien au cabinet, notamment dans la relation avec la clientèle. J'ai plus d'aisance et d'assurance lorsque je conseille par exemple un client au téléphone. Ça n'a l'air de rien, mais c'est vrai ! C'est aussi une expérience de vie unique, car, assurer les permanences du Bus, c'est se confronter à la réalité à laquelle doivent faire face les personnes les plus démunies, qui viennent souvent pour la première fois consulter un avocat afin de lui faire part, parfois, de situations très difficiles à vivre.

J'espère pouvoir encore faire partie le plus longtemps possible de cette belle expérience. »

Alexis TARCZYLO

Avocat à la Cour

Témoignage issu du Bulletin spécial BPS du 24 janvier 2012

6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ

Du 1^{er} au 7 octobre 2012, à l'occasion de l'initiative « L'Avocat dans la Cité », des avocats sont allés à la rencontre des Parisiens, afin de leur faire bénéficier de consultations gratuites. Cette démarche innovante met en évidence la démarche vertueuse et généreuse des avocats qui vont vers les personnes les plus fragilisées pour leur apporter une assistance sur le plan juridique à titre gracieux. La demande a été très forte avec, par exemple, 1600 consultations sur le parvis de la mairie en seulement 4 jours. Cette initiative met en évidence un engagement déjà ancien des avocats de Paris dans l'accès au Droit pour tous. Elle a permis de recréer du lien social et de faire prendre conscience aux personnes qui en ont besoin que les avocats de Paris sont disponibles et accessibles pour leur porter assistance.

Lyne COHEN SOLAL

Adjointe au Maire de Paris, chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de permanences	132	154	150	151	152	150	168	188	188
Nombre d'usagers	2154	2425	2137	2218	2476	2694	2697	2963	3400
Indice de fréquentation*	16.32	15.75	14.25	14.69	16.29	17.96	16.05	15.76	18.09

Évolution 2004 – 2012 :

les chiffres présentent l'évolution des consultations pour chaque année de janvier à septembre

* nombre moyen d'usagers reçus par permanence

Les consultations, à vocation généraliste, relèvent des domaines principaux suivants : droit du travail, droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement, et droit pénal.

Le 24 octobre 2008, le Conseil de l'Europe a décerné une «Mention spéciale du jury» au barreau de Paris pour son action innovante dans l'accès au droit à travers le Bus de la Solidarité.

La fréquentation du Bus de la Solidarité ne cesse d'augmenter pour la 6^{ème} année consécutive. Le seuil des 3000 consultations en 9 mois a même été largement franchi, les avocats bénévoles ayant assuré en moyenne 18 consultations par permanence.

Les points d'accueil de la Ville de Paris

Les Espaces Insertion parisiens constituent un ensemble de ressources important en matière d'accompagnement du projet d'insertion des personnes bénéficiant du RSA. Une palette de services leur est proposée, favorisant la prise en compte des difficultés rencontrées par les usagers. Pour les problématiques juridiques, les avocats du barreau de Paris sont amenés à apporter des conseils en matière de droit du travail, droit du logement, et droit de la famille. En 2010, plus de 400 personnes ont pu accéder aux permanences assurées pro bono.

Parallèlement, l'Ordre s'est engagé à soutenir les usagers des Maisons des Entreprises et de l'Emploi de la Ville de Paris (MDEE). Ces structures desservent l'ensemble des demandeurs d'emploi parisiens, dans une optique d'échange et de

proximité. Ces espaces, très fréquentés et appréciés, sont un lieu de conseil et d'information sur les dispositifs d'aide à l'emploi ou à la création d'entreprises. Les avocats du barreau de Paris sont présents, deux fois par mois, dans chacune des Maisons des entreprises et de l'emploi, et accompagnent leurs usagers en matière de droit du travail, en droit des sociétés et en matière de fiscalité : statuts, dépôt de marque, régime fiscal, etc.

En 2011, ce sont près de 700 personnes qui ont reçu les conseils spécialisés de nos confrères, à l'occasion de 140 permanences de trois heures.

Les interventions Pro bono auprès des associations

Des avocats du barreau de Paris interviennent en binôme avec un juriste de l'association Droits d'urgence, au sein de Médecins du Monde – Mission France, pour une demande majoritairement en droit des étrangers. Des interventions ont également lieu à la Résidence maternelle « Les Lilas », gérée par l'Armée du Salut afin de réinsérer socialement et professionnellement, notamment par l'accès au droit, de jeunes mères.

L'Ordre s'est également engagé, à part entière, à être présent au sein d'autres associations :

- trois permanences mensuelles ont été mises en place aux Restaurants du Coeur (Relais du 9^e arrondissement) et sont assurées par des avocats pratiquant le droit des étrangers.



Réception dans les salons de l'Hôtel de ville pour les Trophée Pro Bono

Le Trophée du Pro Bono

Le 4 octobre 2012, dans les Salons de l'Hôtel de Ville à l'occasion de la semaine « L'Avocat dans la Cité », le Fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité » créé par le Barreau de Paris, vient de remettre les premiers Trophées du Pro Bono. Les prix suivants ont été décernés :

- prix de la meilleure initiative solidaire réalisée par un avocat exerçant à titre individuel :
Me Olivier BAHANE
- prix de la meilleure action réalisée en France par un cabinet d'avocats :
DS Avocats
- prix de la meilleure initiative réalisée à l'étranger par un cabinet d'avocats :
Wiston & Stawn

Le prix spécial du jury a été décerné à tous les avocats bénévoles qui interviennent régulièrement dans les permanences « Barreau de Paris Solidarité ». Ils sont plus d'une centaine à se mobiliser chaque mois : près de 35.000 usagers ont ainsi pu être reçus depuis 2003 dans différentes structures, dont le Bus de la Solidarité.

Ce trophée sera reconduit en 2013 avec un objectif de promouvoir l'engagement des avocats parisiens dans la défense des droits des plus démunis.

6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ

La Ligue nationale contre le cancer

La ligue nationale contre le cancer est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, elle a pour but de rassembler toutes personnes désireuses d'aider à la lutte contre le cancer.

Le barreau de Paris, sensible à la cause défendue par notre association, contribue depuis plus de 25 ans à nos actions d'information et de soutien, par la mise à disposition d'une équipe d'avocats volontaires, sous forme de consultations juridiques téléphoniques individualisées, gratuites et confidentielles.

Ces avocats conseillent et informent toute personne touchée par la maladie, leurs proches, sans aucune condition préalable de ressources, ainsi que les professionnels de santé, dans le cadre de permanences juridiques animées par le service juridique de la Ligue.

Leur avis ou conseil fondé sur l'application d'une règle de droit permet à l'appelant un éclairage de sa situation, et une éventuelle prise de décision sur l'action à mener pour défendre ses droits.

Ces avocats contribuent ainsi par leur compétence, leur adaptabilité à l'évolution constante du droit et aux changements de société et leur fidélité à la Ligue, à la reconnaissance des droits des malades et à leur accès à différents moments de leur vie.

- une aide en droit de la famille, en matière d'assistance éducative notamment, est l'objet de l'intervention d'avocats du barreau de Paris au sein de l'association Horizons.
- une aide à la création d'entreprises est apportée au sein de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative économique), à raison d'une permanence mensuelle sur place
- ces mêmes avocats collaborent également toujours avec l'ADIE mais également avec PlaNet Finance pour répondre à distance, par le biais de consultations écrites, aux créateurs d'entreprises.

3 nouvelles permanences ont vu le jour en 2012 :

- Le Carrefour des Associations Parisiennes est un centre de conseils et de documentation pour les porteurs de projets associatifs et les associations parisiennes, mais également un lieu de formation aux pratiques associatives (structure de la Ville de Paris) : 2 permanences bénévoles sont assurées par mois (de 3 heures) pour les petites associations ayant des problématiques juridiques



- le centre d'hébergement et de réinsertion sociale Falret accueille des femmes en souffrance psychiques présentant des troubles de santé mentale ou psychosociale, et leur propose un temps de réadaptation avec un accompagnement socio-éducatif durant une période pouvant aller jusqu'à trois ans : une permanence mensuelle est mise en place à compter du 1er décembre, à destination des femmes résidentes de ce foyer
- le Relais du Coeur de La Villette : 2 permanences sont organisées tous les mois à destination des plus démunis.

Le congé de solidarité libéral

Ce congé permet à tous les avocats de Paris qui le souhaitent de partir pendant leur congé annuel afin de mettre en oeuvre leur projet d'accompagnement social, éducatif ou juridique des populations les plus démunies tant en France qu'à l'étranger. Cette nouvelle action est mise en oeuvre grâce à un partenariat avec Planète Urgence, association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. Les avocats parisiens peuvent donc désormais s'engager dans une mission de 2 à 3 semaines. Planète Urgence propose plus de 250 projets, dans 17 pays, autour de 3 thèmes :

- la formation et le renforcement de capacités en faveur des adultes
- l'appui socio-éducatif aux plus jeunes
- la protection et valorisation de la biodiversité

8 avocats sont partis en 2012, principalement au Bénin pour :

- des missions liées à l'écologie (comptage de la faune par exemple)
- du soutien scolaire

6.2.2 DÉFENDRE DES CAUSES ET LA CITOYENNETÉ À L'ÉCOLE

InitiaDROIT

InitiaDROIT est une association d'avocats bénévole, créée en septembre 2005 par le barreau de Paris, reconnue comme établissement d'utilité publique depuis le 20 septembre 2011 et soutenue par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Justice, dont la mission est d'ouvrir le droit aux jeunes et de les familiariser avec le « droit vivant », c'est-à-dire le droit appliqué par tout citoyen dans sa vie civile, familiale, et professionnelle.



InitiaDROIT s'est vu décerner par le Comité français des organisations non gouvernementales de l'ONU le prix de civisme et de solidarité 2008 pour son action éducative et citoyenne.

L'action de l'association se traduit par 30000 élèves ayant bénéficié d'interventions d'avocats

bénévoles durant l'année scolaire 2011-2012 dans 164 établissements scolaires et grâce aux 900 avocats bénévoles formés à la méthode d'InitiaDROIT.

L'appui aux réfugiés climatiques

Certaines personnes sont forcées de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une situation environnementale d'origine naturelle ou humaine qui met en péril leur existence.

La mobilisation contre les violences faites aux femmes : quels droits, quelles actions ?

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le barreau de Paris a organisé, le 21 novembre à la Maison du Barreau, un colloque sur le thème : « Les violences faites aux femmes : quels droits, quelles actions ? », sous le haut patronage de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes.



Planète Urgence est fière de compter parmi ses partenaires la Fondation du Barreau de Paris. Ensemble, nous contribuons à promouvoir des actions de solidarité internationales grâce au «congé de solidarité libéral» encadré et mis en œuvre par nos équipes : en partant 15 jours en mission solidaire avec Planète Urgence, les avocats mettent à profit leurs compétences personnelles et professionnelles au bénéfice de projets variés. Dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Asie, nous avons identifié de nombreux micro entrepreneurs, associations, coopératives, petites collectivités territoriales, artisans ou étudiants qui se battent au quotidien pour créer et développer leurs activités génératrices de revenus ou utiles à l'intérêt général. L'appui ciblé des avocats à la structuration et l'accompagnement de ces nombreux projets peut prendre différentes formes et être déterminant pour leur bonne réussite dans la durée.

Partir 15 jours en mission avec Planète Urgence nécessite une courte préparation au départ au siège parisien de l'association. Une fois sur place, vous êtes accueilli et encadré par nos représentants et partenaires locaux. Choisissez la mission qui vous correspond le mieux parmi 250 propositions d'actions : www.planete-urgence.org

Bruno REBELLE

Président de Planète Urgence.

6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ

6.2.3 CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DU MODÈLE LIBÉRAL D'EXERCICE

Chance maternité :

Alors que la profession d'avocat se féminise (48% d'avocates à Paris, en augmentation constante), chaque année plus de 500 consoeurs du barreau de Paris prennent un congé maternité.

Cela induit bien souvent :

- une perte de revenu pour les avocates associées et celles exerçant à titre individuel ;
- un risque de discrimination lors des recrutements ;
- une charge financière pour les cabinets qui doivent, selon le contrat de collaboration, maintenir 100% de la rétrocession d'honoraires sous « la seule déduction des indemnités versées dans le cadre des régimes de prévoyance collective du barreau ou individuelle obligatoire » (art. 14-3 du règlement intérieur national du Conseil national des barreaux).

L'Ordre des avocats de Paris a signé en 2008 un contrat avec AON HEWITT pour proposer une couverture complémentaire spécifique : le contrat Chance maternité.

Chance maternité répond à 2 objectifs principaux :

- offrir aux avocates collaboratrices, associées ou exerçant à titre individuel, une couverture s'ajoutant aux versements des régimes obligatoires de prévoyance ;
- mutualiser le coût de cette prise en charge.

Mi-temps thérapeutique

Le conseil de l'ordre a instauré depuis 2010 un mi-temps thérapeutique pour des pathologies déterminées.

La création du mi-temps thérapeutique, c'est le moyen pour les confrères frappés d'affections de longue durée, de conserver, pendant les phases de rémission, une activité professionnelle sans être privés de ressources. Cette garantie consiste



à indemniser l'avocat suite à une diminution de son activité professionnelle, quelle que soit la part de cette diminution par rapport à l'activité normale, mais n'entraînant pas un arrêt de travail, attestée par un médecin, due à une pathologie grave. L'assuré âgé de moins de 70 ans reçoit une indemnité quotidienne forfaitaire, pendant une durée et par période variables, selon la pathologie déclarée et selon les conditions prévues.

Label égalité hommes et femmes

En novembre 2011, l'Ordre des avocats de Paris a obtenu la certification du label Égalité professionnelle auprès de l'AFNOR.

Ce label, créé en 2005 à l'initiative des pouvoirs publics avec les partenaires sociaux, est le signe de reconnaissance d'une organisation qui a mis en place des pratiques favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes. Il distingue une organisation, quels que soient son statut, son activité et sa taille, qui oeuvre efficacement et en permanence pour l'égalité et la mixité professionnelles. Depuis la création du label en 2005, seules 44 structures ont été certifiées.



Égalité homme femme : Accord d'entreprise

L'Ordre vient de signer un accord avec ses partenaires sociaux afin de favoriser la mixité et l'égalité professionnelle au sein de notre institution. Les domaines dans lesquels les partenaires se proposent d'agir sont :

- l'embauche ;
- la formation ;
- la promotion professionnelle ;
- la qualification ;
- la classification ;
- les conditions de travail ;
- la rémunération effective ;
- l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

L'ordre communiquera, par le biais d'une analyse annuelle, les résultats de l'accord en mesurant les éventuels écarts à partir des indicateurs énumérés ci-dessus.



Adhésion pour les cabinets à la charte des bonnes pratiques de la collaboration

Il convient d'être lucides sur l'attrait de la profession et les conditions d'exercice à aménager pour faire accepter les contraintes de l'avocat qui, par essence, ne compte ni son temps, ni son énergie. Quand près de 30 % de chaque promotion de l'EFB fait le choix, au cours des 10 premières années de vie professionnelle, de quitter la profession d'avocat notamment pour rejoindre l'entreprise privée ou la fonction publique, l'on doit s'interroger et apporter des réponses.

Dans cet objectif, l'Ordre a voulu définir les bonnes pratiques de la collaboration dans une Charte équilibrée et conforme à ses principes essentiels. Elle a été élaborée par une commission de travail composée d'associés de cabinets, de collaborateurs, de jeunes installés et d'élèves-avocats.



70 signataires au 31
12 2012

La « Charte » adoptée par le Conseil de l'Ordre, traite de sujets aussi variés que les modes d'exercice, le statut du collaborateur salarié, la promotion de l'égalité et de la diversité, du bien-être, des situations familiales et propose un ensemble de démarches à mener conjointement par le collaborateur et son cabinet, par exemple un entretien annuel ou la prévention des conflits.

Sans prétendre à l'exhaustivité, elle apporte une première série de recommandations, une sorte de vade-mecum en vue d'une gestion harmonieuse et respectueuse des ressources humaines du cabinet d'avocat, pour lequel, plus que pour toute autre entreprise, la principale richesse est celle des femmes et des hommes qui le composent.

En adhérant à cette Charte, les cabinets s'inscrivent dans une véritable démarche entrepreneuriale, fondée sur le développement à moyen et long termes de leurs compétences internes.

6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ



Praeferentia

Praeferentia est une centrale de référencement reposant sur une idée simple et éprouvée : en matière d'achat, le nombre crée la force.

Praeferentia a pour objectif :

- de négocier des accords-cadres avec des prestataires référencés de qualité ;
- de rendre accessibles à tous les avocats des produits et services utiles à leurs activités professionnelles, de bien-être ou de loisir ;
- de faire bénéficier l'ensemble de la profession de conditions d'achat jusque-là réservées aux « grands comptes ».

Praeferentia réduit les coûts de fonctionnement des cabinets sans distinction de taille ou de type de structure d'exercice.

Praeferentia s'adresse à tous les avocats ainsi qu'aux institutions professionnelles :

- Ordre ;
- École de Formation du Barreau ;
- CARPA ;
- etc.

www.praeferentia.com

La solution achats des avocats



Assurance perte de collaboration

Le barreau de Paris propose aux avocats qui le souhaitent une nouvelle garantie « perte de collaboration » qui leur permet de percevoir une indemnité mensuelle pour faire face aux difficultés économiques rencontrées en cas de rupture de leur contrat de collaboration. L'avocat bénéficie d'une indemnité forfaitaire de 2 500 € par mois versé pendant une durée de 4 mois maximum (à l'issue d'une franchise de 30 jours).

Le barreau entrepreneurial

Partie intégrante du Pôle «Barreau entrepreneurial et Solidarités», le Barreau entrepreneurial a été institué pour accompagner les avocats dans la compréhension des mécanismes qui gouvernent la vie de l'acteur économique qu'est l'entreprise qu'ils créent ou reprennent et dans la mise en oeuvre de réponses personnalisées. Trois missions lui ont ainsi été assignées :

- former les avocats au métier d'entrepreneur : des cycles de formations en liaison avec l'EFB sont régulièrement proposés. Ils ont vocation à être un véritable « apprentissage » pour tous les avocats, quels que soient leur âge, leurs activités ou leurs spécialités ;
- assister les avocats dans le développement de leurs projets, avec la participation d'experts, avocats et professionnels des services à l'entreprise ;
- partager avec l'ensemble des acteurs du monde économique, dans le strict respect de la déontologie, les informations, les réflexions et les innovations qui doivent permettre le développement des entreprises d'avocats.

La Pépinière

Parce qu'il y a des « interstices » dans une vie professionnelle, liés quelquefois notamment à la maladie, il est important que l'ORDRE puisse proposer un lieu d'accueil aux avocats en transition entre deux collaborations, deux projets entrepreneuriaux.

C'est la Pépinière créée par le bâtonnier Christian CHARRIÈRE-BOURNAZEL en 2008 sur une idée d'Yvon Martinet, vice-bâtonnier de l'Ordre. Une centaine d'avocats par an y sont domiciliés et bénéficie par ailleurs du soutien d'avocats honoraires dans le cadre de leurs activités : c'est le lien intergénérationnel qui fait la force de ce modèle.

6.2.4 DÉFENDRE LES DROITS FONDAMENTAUX

Sur le plan national, l'implication de l'Ordre des Avocats de Paris dans défense des droits de l'Homme se traduit au travers de plusieurs initiatives qui ont déjà été évoquées dans le présent rapport : le « Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité » en soutien aux opérations sociales et humanitaires de solidarité, les initiatives en faveur des femmes ou de l'égalité (colloques du barreau de Paris, journée internationale de la femme, contrat Chance maternité, etc.), les initiatives en faveur du handicap, etc.

Traditionnellement, le Barreau de Paris est très souvent sollicité lorsque les droits de l'homme sont en danger dans le monde. Pour autant, cette défense des droits fondamentaux, le Barreau de Paris ne l'envisage pas comme un devoir déconnecté des impératifs du monde économique, mais bien au contraire comme un vecteur de développement et en lien avec la promotion de l'État de droit. Le Barreau de Paris participe, seul ou en concertation avec d'autres barreaux ou organisations, à de nombreuses actions de défense des droits de l'homme, celles-ci s'orientent autour de 4 axes majeurs.



6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ

6.2.4.1 SOUTIEN AUX LIBERTÉS FONDAMENTALES, AUX DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET AUX CONFRÈRES MENACÉS PARTOUT DANS LE MONDE

Les représentants du Barreau de Paris partent régulièrement en mission lorsque les libertés fondamentales sont mises à mal ou lorsque les droits de la défense sont bafoués, apportant ainsi leur soutien aux personnes en danger ainsi qu'à leurs confrères menacés.

Soutien aux confrères en danger

L'objectif est d'apporter une aide concrète à nos confrères qui sont menacés :

■ **soutien juridique** : saisine des organes de protection des droits de l'homme des Nations unies comme le groupe des Nations unies sur la détention arbitraire, le rapporteur sur l'indépendance des juges et des avocats communiqués et conférence de presse. Ainsi, en octobre 2012, Le Barreau de Paris a saisi le Rapporteur des Nations-Unies sur l'indépendance des juges et des avocats en soutien de trois confrères des barreaux de Paris et Bruxelles, Nicolas COHEN, Dounia ALAMAT et Christophe MARCHAND qui rencontrent de graves difficultés dans la défense d'un ressortissant belgo-marocain, Monsieur Ali AARRASS, poursuivi devant la Cour d'Appel de Rabat pour des infractions terroristes. Il s'agit d'une affaire sensible. En effet, Monsieur AAARRASS a été extradé par l'État espagnol au Maroc malgré une mesure provisoire contraire, rendue le 26 novembre 2010, par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Une procédure est d'ailleurs actuellement pendante contre l'État espagnol devant ce Comité. Arrivé sur le sol marocain, Monsieur AARRASS aurait été victime d'actes de torture pour lesquels il a déposé plainte. Cette plainte a été classée sans suite au Maroc. Une procédure est aujourd'hui

pendante contre l'État marocain devant le Comité contre la torture des Nations Unies. Les difficultés rencontrées par la défense de M. Ali AARRASS sont notamment la violation de la confidentialité des entretiens de l'avocat avec son client, l'impossibilité pour Monsieur AARRASS de correspondre avec ses avocats et les difficultés pour les avocats de pouvoir le rencontrer ;

■ **aide directe et concrète** aussi comme le financement des mesures de protection pour une avocate mexicaine ou le financement de soins médicaux en prison pour notre confrère en République démocratique du Congo ;

■ Grâce à des **financements européens** le Barreau de Paris a ainsi pu mettre en oeuvre un nombre important de missions d'observation judiciaire et de soutien aux confrères en danger en travers le monde, seul ou en concertation avec d'autres Barreaux ou ONG. Le Barreau de Paris s'est tout particulièrement mobilisé en faveur des avocats syriens, géorgiens, vietnamiens, colombiens, turcs, mexicains, congolais, centrafricains, tunisiens, algériens et chinois ;

■ **formation** : dans ce cadre le Barreau de Paris a activement participé à la création d'un kit de formation en matière de droits de l'homme et de droits de la défense accessible à tous et en trois langues afin d'encourager nos confrères à travers le monde à utiliser les instruments de protection régionaux et internationaux en matière de droits de l'homme. Des cycles de formations ont été organisés sur place en Algérie, Colombie et Arménie, afin de former des avocats locaux à ces différents outils et de leur permettre de devenir formateur à leur tour afin de multiplier les bénéficiaires.

Les réalisations et les projets en 2012-2013

En 2012 l'accent a été mis sur le soutien à nos confrères syriens ceux qui sont encore sur place et ceux qui sont réfugiés en France :

- organisation d'un atelier de formation des avocats syriens, qui permettra d'aborder de façon plus approfondie différents aspects de la documentation des crimes dans un contexte de forte insécurité avec la FIDH ;
- mise en place d'une cellule de soutien aux confrères syriens réfugiés à Paris afin de les appuyer dans leurs démarches de demande de statut de réfugié ainsi que dans les difficultés qu'ils rencontrent.

Coopération avec Reporters sans frontières et son Comité juridique :

- car « Avocat » et « journaliste » sont les deux professions les plus exposées à la répression. Leur combat pour la protection des droits de l'homme et la démocratie (exemple récent des révolutions au Moyen-Orient) est bien souvent commun ;
- les avocats qui défendent des journalistes ou la liberté d'information sont très souvent menacés ;
- travail en commun sur certains procès, ce qui a déjà été fait dans le cadre du procès de la chaîne tunisienne Nessma ou du Procès du journaliste Hassan Ruvakuki, correspondant de RFI au Burundi.

6.2.4.2 ACTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT



Le Barreau de Paris est membre fondateur de la coalition mondiale contre la peine de mort et été réélu au Comité de pilotage en juin 2011. Il contribue fortement aux actions de la Coalition mondiale qui ont été jusqu'à présent financées par des fonds européens.

Les réalisations et les projets en 2012-2013

Participation à la création d'un réseau d'avocat en lien avec la Coalition mondiale

En travaillant avec ses membres et avec des partenaires locaux, la Coalition mondiale s'est rendu compte de la nécessité de mettre en contact les avocats qui s'occupent de peine de mort partout dans le monde. Ce réseau aura vocation à mettre en commun des expériences qui pourraient être appliquées et utilisées universellement par les avocats et en particulier pour ceux qui manquent de formation et de ressources. Le réseau permettra aussi de définir des stratégies innovantes non seulement pour la défense, mais aussi pour surmonter les défis liés à l'application de la peine de mort.

Journée mondiale contre la peine de mort le 10 octobre 2012

Chaque année, le Barreau de Paris participe aux célébrations de la journée mondiale contre la peine de mort et organise régulièrement des événements. Cette année revêt une importance particulière, car c'est aussi le 10^e anniversaire de la Coalition mondiale contre la peine de mort. Pour marquer cette année exceptionnelle, il a été décidé que la journée mondiale ne serait pas dédiée à un thème ou une région spécifique, mais plutôt aux progrès accomplis sur la voie de l'abolition universelle au cours des 10 dernières années.

6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ

Le Barreau de Paris a organisé le 10 octobre 2012 en partenariat avec Ensemble contre la peine de mort, un événement autour de la projection du documentaire « HONK » consacré à la peine de mort aux États-Unis qui a été suivi d'un débat.

Le Barreau de Paris, Partenaire du Congrès régional contre la peine de mort

Il s'est tenu au Maroc du 18 au 20 octobre 2012 où, plus de 300 acteurs de l'abolition de la région Maghreb et du Moyen-Orient, théologiens, activistes, diplomates, politiques, parlementaires, avocats, anciens condamnés à mort et citoyens, se sont retrouvés à Rabat pour le premier Congrès régional sur la peine de mort. Après trois jours de débats intenses et exigeants abordant jusqu'à la question de la peine capitale en islam, les congressistes ont adopté une déclaration finale saluée par les États partenaires de l'événement parmi lesquels la Norvège, la Suisse, l'Espagne et la France. Ce Congrès était organisé par Ensemble contre la Peine de Mort en partenariat avec l'Organisation marocaine des droits de l'homme et accueillie par la ville de Rabat est une étape préparatoire à la tenue du 5e Congrès mondial contre la peine de mort qui se tiendra à Madrid au mois de juin 2012.

Le Barreau de Paris a soutenu ce premier congrès régional qui a abouti à l'adoption d'une déclaration finale qui appelle notamment les États de la région à adopter un moratoire sur les exécutions et la Ligue des États arabes à réviser la Charte arabe des droits de l'homme pour l'harmoniser avec les standards internationaux en matière de droits de l'homme et particulièrement à supprimer la disposition de son article 7-1 qui autorise l'exécution des mineurs.

Participation au 5^e Congrès mondial contre la peine de mort en 2013

Depuis 2001, la communauté abolitionniste mondiale se retrouve tous les trois ans pour faire un point sur les avancées réalisées et identifier de nouveaux chantiers.

Poursuivre et renforcer le dialogue abolitionniste avec les barreaux de pays rétentionnistes

Dans les pays rétentionnistes, le discours des barreaux et des avocats est fondamental dans le cadre du processus abolitionniste. En effet, ils sont les mieux placés pour mettre en avant l'argument de l'erreur judiciaire. De plus, il s'agit dans de nombreux pays de réseaux influents qui peuvent efficacement faire passer le message abolitionniste auprès des autorités décisionnaires. Ces barreaux de pays rétentionnistes sont cependant assez réticents de travailler directement avec des ONG sur la question de l'abolition et c'est sur ce terrain que l'apport du Barreau de Paris peut être fondamental. Le meilleur interlocuteur abolitionniste.

Illustration récente : Un dialogue a été engagé en 2011 avec le Barreau de Malaisie sur l'abolition de la peine de mort et des châtiments corporels. De même, Mme le bâtonnier à l'occasion des déplacements internationaux, évoque toujours la question de la peine de mort avec les barreaux de Pays rétentionnistes.

Participation à la campagne de la Coalition mondiale contre la peine de mort pour la ratification du protocole 2 du Pacte international sur les droits civils et politiques

Lobbying pour un moratoire universel

En décembre 2012, une nouvelle résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort sera soumise au vote de l'Assemblée générale des Nations unies (New-York). Comme pour les trois résolutions précédentes, le Barreau de Paris sera très mobilisé pour le moratoire universel.

6.2.4.3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE



Le Barreau de Paris est celui qui compte le plus d'avocats exerçant devant les juridictions pénales internationales qu'il s'agisse de la Cour pénale internationale ou d'autres juridictions pénales internationales comme les Chambres extraordinaires du Cambodge.

- le barreau de Paris entreprend régulièrement des actions de communication en faveur de l'exercice devant ces juridictions auprès des confrères
- le site internet de l'ODA comporte depuis longtemps plusieurs espaces consacrés à ces juridictions ainsi que les modalités d'inscription.
- mise en place de formation/ séance d'information sur la pratique devant ces juridictions.

Les projets en 2012-2013

10^e anniversaire

Juillet 2012 a marqué le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Cour. Une conférence a été organisée en décembre 2012 avec la Coalition française pour la Cour pénale internationale (ci- après CPI) dont le barreau de Paris assure la vice-présidence et qui a permis de revenir sur les 10 années écoulées et d'aborder les enjeux nationaux de la CPI notamment la question de la loi d'adaptation au Statut de la CPI.

Défense des conditions d'exercice des confrères devant les juridictions pénales internationales

Le Barreau de Paris entretient un dialogue régulier avec la Cour pénale internationale, mais aussi les ministères français compétents afin de relayer les difficultés que rencontrent les confrères notamment sur le plan des montants de l'aide judiciaire devant cette juridiction.

Tribunal spécial pour le Liban

Mme le Bâtonnier et l'ensemble du Conseil de l'Ordre se rendront en février 2013 au Tribunal spécial pour le Liban et à la Cour pénale internationale.

6.2 L'ORDRE IMPLIQUÉ

6.2.4.4 PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT

Le Barreau de Paris s'engage plus particulièrement sur des actions en faveur d'une amélioration des conditions d'exercice des avocats partout dans le monde, œuvrant en faveur d'un Barreau et d'avocats indépendants.

Les projets en 2012

Les pays du Sud Caucase

Le 14 novembre 2012, le barreau de Paris a organisé une conférence d'expert sur la situation de la profession en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie. Cette conférence sur les pays du Sud Caucase est l'aboutissement d'un travail de fonds depuis maintenant plus de deux ans, car depuis 2010 le Barreau de Paris a réalisé plusieurs missions sur place et a publié cinq rapports sur la région du Sud Caucase. La Conférence du 14 novembre était une réunion d'experts, autour de trois confrères, d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, très impliqués dans la défense de l'indépendance de la profession, l'accès aux droits et la défense des droits fondamentaux.



Madame le Bâtonnier et les experts d'Arménie-Azerbaïdjan-Géorgie

Quatre thématiques ont été abordées :

- le droit à un procès équitable et les obstacles auxquels doivent faire face les avocats lorsqu'ils exercent en matière pénale, que ce soit dans le

cadre de l'accès aux détenus et de la préparation de la défense que du déséquilibre vis-à-vis du procureur notamment dans le cadre de l'accès aux preuves et de leur appréciation ;

- le deuxième thème avait pour fonction d'identifier en fonction des trois pays quels sont les dossiers « sensibles » ou à risque, comme par exemple la défense des journalistes et des blogueurs en Azerbaïdjan, les dossiers d'expropriation qui sont des dossiers sensibles dans toute la région du Sud Caucase, ou encore la défense des manifestants ou des opposants politiques ;

- le troisième thème était celui de l'avocat en tant qu'acteur majeur de l'évolution du droit notamment au travers de la saisine de la CEDH. En effet, dans ces trois pays, la jurisprudence de la CEDH est incontestablement un facteur d'évolution de la législation et des pratiques en droit interne. Hélas, les avocats qui saisissent la CEDH sont parfois perçus comme des traîtres à leur nation ;

- enfin, le quatrième et dernier thème était consacré au rôle des barreaux et la protection des avocats. La situation étant très différente selon les trois pays. Par exemple, le Barreau d'Azerbaïdjan ne peut pas être qualifié d'indépendant. Il utilise d'ailleurs les procédures disciplinaires pour pouvoir écarter de la profession les avocats considérés comme gênants.



Association géorgienne de familles de victimes de violences policières

Le Conseil de l'Europe, le CCBE, l'IBA, Reporters sans Frontières, la FIDH participaient à cette conférence organisée avec le soutien de l'Association française des juristes et avocats arméniens (AFAJA).

Des recommandations de cette conférence seront diffusées très largement auprès des gouvernements et barreaux des pays concernés, mais également auprès des organisations internationales.

Plateforme pour l'État de droit en Asie centrale

Le Barreau de Paris était représenté par l'intermédiaire de son vice Bâtonnier Yvon Martinet lors du séminaire sur la réforme judiciaire organisé dans le cadre de la Plateforme État de Droit en Asie Centrale qui s'est tenu à Bruxelles les 12 et 13 novembre. Les conclusions du séminaire, auquel participaient de hauts fonctionnaires, magistrats, avocats et professeurs de droit des cinq pays d'Asie Centrale, seront présentées (pour approbation) aux ministres de la Justice des pays de l'Union européenne et d'Asie Centrale lors d'une conférence que la Plateforme organisera en décembre. Le dialogue politique engagé lors de la conférence sera porté par la Plateforme au cours des deux années à venir et permettra de définir un plan d'action pour cette période. Le Barreau de Paris entend poursuivre sa mobilisation auprès de cette plateforme et des barreaux des pays d'Asie centrale.

Coopération avec le Barreau libanais.

Dans le cadre de la coopération franco libanaise, un colloque intitulé « gouvernance démocratique et droits fondamentaux dans le monde arabe » sera organisé au 1er semestre 2013.

6.2.5 S'ENGAGER DANS LA DÉMATÉRIALISATION : AXE MAJEUR DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE POUR L'ORDRE



Le réseau privé virtuel des avocats (RPVA) encore appelé « e-barreau » est le réseau informatique sécurisé de la profession d'avocat en France. Il sert aux communications électroniques des avocats, notamment dans le cadre de la dématérialisation des procédures avec les juridictions judiciaires, elles-mêmes reliées entre elles dans le cadre du réseau privé virtuel justice (RPVJ). Il fait en particulier référence à deux enjeux majeurs de responsabilité sociétale pour les avocats de Paris : la réduction des impacts environnementaux liés à la consommation de papier et la sécurisation des données privées.

Le RPVA a été mis en place au niveau national, au mois d'avril 2008 par le Conseil National des Barreaux.

Outre les avantages environnementaux de la dématérialisation, les bénéfices de la mise en place de ce réseau ont été :

■ en matière civile :

les avocats peuvent consulter l'état de leurs dossiers aux greffes, connaître le rôle, les dates d'audiences, les mesures d'instruction des tribunaux de grande instance, prendre une date de référé, envoyer et recevoir les courriers électroniques et équivalents électroniques d'actes et pièces de procédure.

Ce système offre ainsi la possibilité d'une mise en état électronique.

Il est ainsi possible de bénéficier d'un accès sécurisé au greffe des juridictions avec la communication bilatérale par messagerie sécurisée, entre les avocats et les greffiers, dans le respect des textes législatifs et réglementaires existants.

■ en matière pénale :

la communication électronique pénale est actuellement en phase de test au barreau de Paris, avec quelques cabinets volontaires, et devrait être étendue à toute la profession en janvier 2013. L'avocat pourra alors directement communiquer avec le parquet et établir ses demandes par l'intermédiaire d'e-barreau.

Des formations gratuites ont été mises en place, dispensées par des avocats en activité et utilisant le RPVA (8 950 avocats formés depuis juin 2011).

De manière générale, pour le RPVA comme pour les autres systèmes d'information utilisés par le barreau de Paris, il existe une politique formalisée de sécurité des données, avec des contrats particuliers établis avec les prestataires (stockage à plusieurs endroits, données chiffrées, etc.). Les données privées les plus sensibles détenues par l'Ordre sont protégées par des dispositifs de sécurisation informatique efficace (exemple : procédure d'authentification forte pour les avocats). Une sonde de détection permet de repérer toute intrusion dans le système informatique. L'Ordre tient à jour de manière rigoureuse ses déclarations à la CNIL.

Plus de 13 000 avocats inscrits au barreau de Paris ont une clé e-barreau à ce jour.

6.3 LA CONTRIBUTION DE L'ORDRE AU DÉVELOPPEMENT DE SON TERRITOIRE ET DE SON HISTOIRE



Musée du barreau

L'accès à la culture

L'Ordre a créé une commission culture : l'accès à la culture est un enjeu important défendu depuis toujours par le barreau.

Musée du barreau et collections de l'Ordre

Le Musée du barreau de Paris, ouvert en 1909 au dernier étage de la Bibliothèque des avocats, a été transféré en 1983 au 25 rue du Jour, dans les caves d'un Hôtel inscrit Monument historique. Il est ouvert au public sur demande de groupe et sur rendez-vous, du lundi au vendredi. La visite est guidée et gratuite. Le Musée ouvre également lors des journées du Patrimoine (y compris pour les Enfants du patrimoine, le vendredi qui précède) et pour des manifestations exceptionnelles, comme cette année « L'Avocat dans la Cité ».

Le Musée accueille des équipes de TV pour des émissions. Cette année, il a reçu l'équipe de l'émission historique « L'Ombre d'un doute », pour leurs reportages sur le procès de Marie-Antoinette et la mort de Zola. Les deux émissions (avec des images du Musée) ont été diffusées cette année sur FR3 (les 14 septembre et 7 novembre).

D'autres visites sont organisées au Palais de Justice. Pour l'année 2012, une vingtaine de visites ont été organisées pour les élèves-avocats. Dix autres ont été faites pour le personnel de l'Ordre, dix autres encore à la demande du service international pour des juristes étrangers en visite à Paris. À cela s'ajoutent des visites effectuées à la demande des juridictions du Palais (trois pour le TGI, une pour la CC). Trois visites exceptionnelles ont été organisées pour les Parisiens dans le cadre de la semaine de « L'avocat dans la Cité ».

Du 26 au 29 avril 2012, les collections artistiques et historiques de l'Ordre des avocats de Paris ont été présentées au Public au Grand Palais, dans le cadre du Salon du livre ancien, dont l'Ordre était l'invité d'honneur.

Partenariat avec le CENTQUATRE

Le partenariat le plus symbolique de l'engagement de l'Ordre est celui construit avec le CENTQUATRE dans le 19^e arrondissement de Paris. Le CENTQUATRE se présente comme un espace de programmation et de création, d'expériences et d'innovations, et comme un lieu de vie et de convivialité pour les artistes et les publics. Ouvert aux foisonnantes pratiques artistiques et culturelles d'aujourd'hui, ainsi qu'aux expressions spontanées, l'établissement accueille l'ensemble de ces propositions dans un vaste bâtiment composé de places publiques, d'ateliers de recherche et d'espaces de représentation (www.104.fr).



«Robes noires pour nuits blanches» : joute oratoire au CENTQUATRE

« Robes noires pour nuits blanches »

Joute oratoire de renom, la conférence Berryer s'installe au CENTQUATRE le temps d'une soirée. Ce rendez-vous incontournable pour les tribuns en tout genre propose à ses valeureux candidats une confrontation avec les secrétaires de la Conférence du barreau de Paris. Un réjouissant spectacle rhétorique en perspective, en présence d'Emmanuel de Brantes.

Cinq autres spectacles sont produits au CENTQUATRE dans une thématique « Procès » en partenariat avec l'Ordre.

La thématique de la culture est importante pour les avocats parisiens qui ont créé au sein de leur Ordre une commission dédiée. Les initiatives comme le partenariat sont nombreuses. On peut citer ainsi la participation au Salon du livre ancien ou la biennale du palais salon.

Le 2^e partenariat est celui avec la Fondation d'entreprise Ricard lieu d'émergence de la jeune création contemporaine. Tous les trois mois, des artistes prometteurs présentent dans le hall de la Maison du Barreau des œuvres spécialement conçues pour ce lieu. Le Barreau accueille ainsi les créateurs d'aujourd'hui.



6.3 LA CONTRIBUTION DE L'ORDRE AU DÉVELOPPEMENT DE SON TERRITOIRE ET DE SON HISTOIRE



«L'avocat dans la cité» :
opération sur le Parvis de l'Hôtel de Ville



L'Avocat dans la Cité

Du 1^{er} au 7 octobre 2012, à l'occasion de l'initiative « L'Avocat dans la Cité », des avocats sont allés à la rencontre des Parisiens afin de leur faire bénéficier de consultations gratuites. Cette initiative innovante met en évidence la démarche vertueuse et généreuse des avocats qui vont vers les personnes les plus fragilisées pour leur apporter une assistance sur le plan juridique, à titre gracieux. L'opération a été un succès, ainsi 1.600 consultations ont été données sur le parvis de la mairie en seulement 4 jours. Cette manifestation met en évidence un engagement déjà ancien des avocats de Paris dans l'accès au Droit pour tous. Elle a permis de recréer du lien social et de faire prendre conscience aux personnes qui en ont besoin que les avocats de Paris sont disponibles et accessibles pour leur porter assistance et les aider dans l'exercice du droit.



Festival du Film judiciaire

Le Conseil départemental de l'accès au droit de Paris a organisé cette année, la seconde édition du Festival du Film judiciaire, en partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris, le Rectorat de Paris, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et la Ville de Paris. Cette action à destination des lycéens a vocation à permettre aux jeunes d'une part, d'avoir un meilleur accès à la citoyenneté et d'autre part, à leur présenter l'institution judiciaire, en leur permettant de débattre sur son fonctionnement à travers le cinéma.

Après la projection de deux films sur le thème de « La Justice, l'enfant et la famille », un débat sera organisé dans les classes avec des avocats, des magistrats et des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse. L'an dernier, près de 30 confrères sont intervenus bénévolement dans ce cadre.

Le développement économique

Le partenariat avec la chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris

Le Barreau de Paris, sollicité par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, participe avec succès au dispositif régional d'aide à la transmission-reprise d'entreprises artisanales parisiennes, et ce depuis de nombreuses années.

Par cet accord, les artisans parisiens bénéficient d'un service de conseils et d'assistance juridique dans le domaine professionnel ou privé. Des « permanences d'avocats » dans les locaux de la CMAP sont ainsi proposées aux artisans parisiens, tous les 3es mercredis du mois. Des conseils sont régulièrement diffusés sur le site de la CMAP et sur celui du Barreau de Paris.

Planet Finance

Créée en 2006, PlaNet Finance France est une association à but non lucratif qui a pour objet de contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi qu'à la revalorisation des personnes les plus pauvres en aidant le développement de la micro finance. Afin d'assurer au mieux la pérennité de l'entreprise naissante, la mise en place d'un accès gratuit aux ressources juridiques essentielles au développement de la jeune entreprise est indispensable.

Les avocats du Barreau de Paris et PlaNet Finance se sont donc associés pour accompagner les projets des microentreprises dans les zones défavorisées. Grâce à cet accord, les avocats du barreau de Paris peuvent, sur une base pro bono, offrir leur expertise et leur savoir-faire aux usagers de PlaNet Finance France qui le souhaitent afin de les aider à réaliser leur projet de création d'entreprises.

L'ADIE

Dans les locaux de l'ADIE, nos confrères répondent aux interrogations de ceux qui souhaitent se réinsérer professionnellement en créant leur propre emploi. Ce partenariat a été élargi à la plateforme ADIE CONSEIL INFO, par voie dématérialisée, nos confrères rédigent des consultations, anonymement, depuis leur cabinet en réponse aux demandes des micro-entrepreneurs

J'ai participé avec grand intérêt au Festival du film judiciaire. Les regards des intervenants et des élèves offraient une vraie diversité. Ces regards se sont croisés : un dialogue a pu s'installer malgré des positions parfois extrêmement différentes. Le principe d'avoir préalablement visionné les mêmes films a instauré des conditions de confiance et une connivence. Ce qui a permis une liberté et une intelligence des débats.

Laurence TARTOUR

Avocat au barreau de Paris, membre de l'Antenne des Mineurs du barreau de Paris.

7 MÉTHODE D'ÉLABORATION DU RAPPORT

Premier bilan responsable

Ce premier rapport de responsabilité sociétale de l'Ordre des avocats de Paris porte sur les données disponibles et consolidées au moment de son élaboration, à savoir l'exercice de référence 2012, sauf mention contraire. Il s'agit d'un rapport annuel.

Périmètre et consolidation

Le périmètre sur lequel porte ce rapport est celui de l'Ordre des avocats de Paris, société de droit privé à mission de service public consolidé avec la Carpa, association loi 1901. Ce rapport et en particulier les indicateurs de performance ne concernent donc que l'Ordre et la CARPA. L'EFB ne fait pas partie du périmètre de reporting, sauf mention contraire. Il en est de même pour la consolidation et la communication des données puisque l'Ordre n'entretient pas de relation de type filiale ou équivalent avec d'autres organisations partenaires.

Limite méthodologique

La principale limite méthodologique de l'élaboration de ce rapport réside dans la disponibilité d'indicateurs chiffrés consolidés et validés au moment de son élaboration, ce qui induit le choix de reporting sur l'exercice 2011 pour les indicateurs chiffrés présents en fin de rapport. Aucun changement significatif n'est intervenu au cours de la période qui puisse modifier le reporting ou sa comparabilité dans le temps.

Pertinence

Une analyse de pertinence des sujets à reporting a été conduite à deux niveaux. D'une part un diagnostic de responsabilité sociétale a été conduit début 2012 pour cerner les enjeux de responsabilité sociétale pertinents pour l'Ordre, sur la base du référentiel international de responsabilité Sociétale ISO 26000. D'autre part les indicateurs de la Global Reporting Initiative ont été analysés pour cerner lesquels étaient applicables, pertinents et requis dans le cadre d'une application autodéclarée de niveau C des lignes directrices de la Global Reporting Initiative version G3.1.

Indicateurs de reporting

Les indicateurs économiques portent sur l'exercice de référence 2011. Les données économiques sont issues du Bulletin du Barreau de Paris spécial comptes de Juillet 2012.

Pour les indicateurs environnementaux, ils ont été recensés dans le cadre du bilan de rejets de gaz à effet de serre et couvrent donc un périmètre spécifique. Le bilan a été effectué en 2012 pour l'exercice 2011 avec la méthode Bilan Carbone© de l'ADEME, scope 3, Ordre et Carpa.

Les indicateurs sociétaux portent eux aussi sur l'exercice de référence 2011. Ces éléments sont extraits du bilan social et du bilan formation. Ces bilans sont réalisés annuellement et présentés en comité d'entreprise, et ceci depuis plusieurs années alors même que l'Ordre n'a aucune obligation réglementaire à ce sujet. CE et CHSCT se réunissent en moyenne tous les 3 mois.



8 INDICATEURS DE PERFORMANCE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

	Valeur 2010	Valeur 2011
Indicateurs économiques		
Chiffre d'affaires net et autres produits	47 918 943 €	49 463 550 €
Subvention Carpa article 235-1	6 112 891€	305 265 €
Indicateurs environnementaux		
Consommation de papier	Non disponible	70 tonnes
Consommation de vapeur	Non disponible	1 145 213 kWh
Consommation d'électricité	Non disponible	982 000 kWh
Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre	Non disponible	1 555 t eq CO2
Indicateurs sociétaux		
Nombre d'avocats	21 186	22 133
Pourcentage de femmes	50%	52%
Effectif employés	99 personnes	88 personnes
Effectif agents maîtrise et tech.	44 personnes	52 personnes
Effectif cadres	59 personnes	60 personnes
Effectif chefs de service	13 personnes	15 personnes
Pourcentage de femmes	70%	68%
Entrée de salariés	33 personnes	35 personnes
Sortie de salariés	40 personnes	33 personnes
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	100%	100%
Nombre total de jours d'arrêt de travail pour accident du travail	65 jours	9 jours
Nombre total de jours d'arrêt de travail pour accident du trajet	168 jours	30 jours
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	8,2 heures	5.3 heures
Composition du Conseil de l'Ordre	42 membres élus	42 membres élus
Pourcentage de femmes	36%	29%



9 INDEX DE CORRESPONDANCE AVEC LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

L'Ordre des Avocats a préparé le présent rapport en fonction de la Global Reporting Initiative (GRI) Sustainability Reporting Guidelines (Version G3.1). Cet index donne des indications sur l'emplacement dans le rapport des informations relatives aux indicateurs de niveau C de performance du GRI sur lesquels l'Ordre effectue son reporting.

Indicateur GRI	Inclusion	Localisation ou valeur
1. Stratégie et analyse		
1.1 Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	Oui	1. L'engagement de l'Ordre
2. Profil de l'organisation		
2.1 Nom de l'organisation	Oui	3. L'Ordre en bref
2.2 Principaux produits et/ou services et marques correspondants	Oui	3. L'Ordre en bref
2.3 Structure opérationnelle de l'organisation	Oui	3. L'Ordre en bref
2.4 Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Oui	3. L'Ordre en bref
2.5 Nombre de pays où l'organisation est implantée	Oui	3. L'Ordre en bref
2.6 Nature du capital et forme juridique	Oui	3. L'Ordre en bref
2.7 Marchés où l'organisation opère	Oui	3. L'Ordre en bref
2.8 Taille de l'organisation	Oui	3. L'Ordre en bref
2.9 Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
2.10 Récompenses reçues au cours de la période de reporting	Oui	3. L'Ordre en bref
3. Paramètres du rapport		
3.1 Période considérée	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
3.2 Date du dernier rapport publié, le cas échéant	Oui	Il s'agit premier rapport de responsabilité sociétale de l'Ordre
3.3 Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
3.4 Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
3.6 Périmètre du rapport	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
3.7 Indication des éventuelles limites	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
3.8 Principes adoptés pour la communication des données des autres entités	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
3.10 Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	Oui	Non applicable, il s'agit du premier rapport de responsabilité sociétale de l'Ordre
3.11 Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs	Oui	Non applicable, il s'agit du premier rapport de responsabilité sociétale de l'Ordre

Indicateur GRI	Inclusion	Localisation ou valeur
4. Gouvernance, engagements et dialogue		
4.1 Structure de gouvernance de l'organisation	Oui	3. L'Ordre en bref
4.2 Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif	Oui	3. L'Ordre en bref
4. Indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	Oui	3. L'Ordre en bref
4.4 Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations au conseil d'administration (ou assimilé).	Oui	7. Méthode d'élaboration du rapport
4.14 Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	Oui	5. Le dialogue avec les parties prenantes
4.15 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	Oui	5. Le dialogue avec les parties prenantes
5 Approche managériale et indicateurs de performance		
Indicateurs de performance	Oui	8. Indicateurs de performance de RS



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

11, place Dauphine
75053 Paris Cedex 01
www.avocatparis.org

CONTACT



Pour toute information complémentaire au présent rapport,
il est possible de contacter

Séverine VIEUILLE

Responsable projet développement durable

SVIEUILLE@avocatparis.org

